This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 103 253 274

118
3620

HARVARD LAW SCHOOL
LIBRARY

2796
2239
118
3620
24

UN

CIDENT

IPLOMATIQUE

LETTRE

AU

IF JUSTICE S. CHASE

PAR

DE CATACAZY

istre de Russie aux États-Unis

PARIS
R, 8, RUE DE LA PAIX
1872

UN INCIDENT DIPLOMATIQUE

Katakazi, Konstantin Gavrilovich, 1830-1890

118
3620

UN

INCIDENT DIPLOMATIQUE

LETTRE

AU

CHIEF JUSTICE S. CHASE

PAR

M. DE CATACAZY

Ancien Ministre de Russie aux États-Unis

PARIS
AMYOT, ÉDITEUR, 8, RUE DE LA PAIX

1872

AVANT-PROPOS

Un diplomate, comme un soldat, est appelé parfois à se laisser immoler en silence au profit de la cause qu'il sert.

Il est des circonstances où il doit s'exposer sans mot dire à recevoir en pleine poitrine la plus homicide des mitrailles, celle de la calomnie. Se taire et périr, telle est sa consigne, tel est son devoir, lorsque l'honneur ou l'intérêt du drapeau l'exigent.

J'aurais accepté avec dévouement le rôle de muet et obscur holocauste si je n'avais l'intime conviction que, loin d'interdire l'élucidation d'un incident auquel le cabinet de Washington a jugé à propos de donner un retentissement exceptionnel, les intérêts de mon Auguste Maître, et ceux de mon pays, réclament, tout au contraire, la revendication de l'honneur d'un homme qui a rempli les fonctions d'envoyé extraor-

Mitch Bunk Co
44685
644684

dinaire et de ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies.

La politique de Sa Majesté l'Empereur Alexandre est si élevée, si pure, si loyale, qu'elle peut s'affirmer en toute circonstance, qu'elle n'a rien à redouter des clartés du grand jour, et que les interprètes de cette politique peuvent hardiment produire et justifier tous leurs actes sur le terrain de la publicité, lorsqu'ils sont mis en demeure de le faire.

Les assertions émises par le Secrétaire d'Etat fédéral Hamilton Fish, dans des documents officiels soumis au Congrès, et livrés à la plus grande publicité, pèsent d'un poids trop accablant sur ma réputation, et même sur mon honneur, pour que je ne sois pas dans la nécessité de m'en exonérer, alors surtout que je puis le faire sans compromettre aucun des intérêts qui m'étaient confiés.

Pour me réserver une pleine liberté d'action, et dégager le Cabinet Impérial de toute solidarité avec un incident strictement personnel entre M. Hamilton Fish et moi, j'ai interrompu, peut-être même sacrifié, une carrière brillante et assurée.

Quand on acquiert à ce prix le droit de parler, on

acquiert aussi, je le pense, des titres à une audition équitable.

En publiant la lettre que j'adresse à l'illustre chef de la justice américaine, pour citer le Secrétaire d'Etat fédéral Hamilton Fish à la barre de l'opinion publique, je ne veux pas me prévaloir du principe : « *Fiat justitia pereat mundus.* »

Je demande que justice, ou, pour mieux dire, lumière se fasse, sans détriment aucun, et même à l'avantage du monde et surtout du Nouveau-Monde.

La grande République américaine qui, sous bien des rapports, a devancé les sociétés modernes sur la voie du progrès, est restée fort en arrière des autres Etats civilisés, en ce qui concerne les relations internationales.

Washington, et Monroë qui n'était que le continuateur de l'immortel fondateur de la République, avaient établi en principe, que l'Union Fédérale devait s'abstenir de toute alliance étrangère, comme de toute ingérence dans les affaires européennes, mais qu'elle devait aussi ne tolérer aucune intervention ou immixtion dans les affaires du continent américain.

Ce principe était rationnel et opportun à l'époque où il était formulé en doctrine.

Quand l'Union ne comptait que deux ou trois millions de citoyens, et qu'elle était en voie de formation; quand la vapeur et l'électricité n'avaient pas supprimé les deux tiers des distances océaniques; quand l'émigration n'avait pas versé des flots de population européenne aux États-Unis, une politique extérieure d'abstention et de négation était indiquée.

Mais, grandeur et progrès, — cette noblesse des nations, — oblige.

Un florissant État de quarante millions d'habitants ne peut pas s'isoler.

Ce qui prouve qu'il n'échappe pas à l'inévitable solidarité des intérêts généraux, c'est que, tout en professant encore la doctrine dite « de Monroë, » le Cabinet de Washington est forcé de s'en écarter sans cesse.

L'une des conséquences de cette contradiction entre la théorie et la pratique, c'est que le peuple américain, qui observe et contrôle très-activement la marche des affaires intérieures du pays, témoigne un indifférentisme absolu à l'égard des affaires extérieures, et qu'il en abandonne le maniement irresponsable à des mains inexpertes, et parfois même peu scrupuleuses,

qui s'en servent comme d'un appoint à des combinaisons électorales, ou à des vues d'intérêt personnel.

L'exercice constant et illimité du « self-government, » initie la grande majorité des citoyens de l'Union aux affaires administratives, judiciaires et financières. Le système de l'instruction publique y aidant, l'Amérique peut s'enorgueillir, à juste titre, d'être le pays du monde le plus riche en excellents magistrats, en éloquents orateurs et en habiles financiers.

Mais, il faut le reconnaître aussi, elle n'a produit, jusqu'à présent, que bien peu de diplomates.

Sauf quelques exceptions éminentes, offertes par MM. Adams, Sumner, Motley, Bancroft et Wheaton, les diplomates du Nouveau-Monde s'improvisent du jour au lendemain, et abordent la plus délicate, la plus difficile des carrières sans aucune préparation spéciale.

Or, ce qui s'improvise le plus difficilement, c'est un diplomate, c'est-à-dire un homme complétant les connaissances techniques requises à cet effet, par ce tact, cette souplesse, ce don des nuances, si je puis m'exprimer ainsi, qui ne s'acquièrent que par une longue et laborieuse expérience.

A défaut de cette indispensable boussole, on s'égare

infailliblement, et l'on se brise contre les écueils dont la voie diplomatique est semée.

C'est en vain qu'on essaierait d'y suppléer par l'audace et la suffisance.

C'est en vain qu'on s'efforcerait de substituer la mauvaise foi à la finesse, l'argutie avocassière à la discussion sérieuse, la brutalité à la dignité, au premier coup de vent, au premier orage, on est égaré, et l'on finit tôt ou tard par échouer.

Les événements du jour et plusieurs autres faits d'importance secondaire, mais de notoriété publique, semblent corroborer ces appréciations, et signaler au peuple américain l'urgente nécessité de remédier à ces graves inconvénients.

C. CATACAZY.

Paris, le 3/15 juillet 1872.

A L'HONORABLE S. CHASE, CHIEF-JUSTICE

PRÉSIDENT DE LA COUR SUPRÊME FÉDÉRALE

DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

MONSIEUR,

L'article 3, 2e section, de la Constitution des Etats-Unis d'Amérique établit la compétence de la Cour suprême fédérale « DANS TOUS LES CAS CONCERNANT LES « AMBASSADEURS, MINISTRES ET CONSULS ÉTRANGERS, « (*to all cases affecting Ambassadars, other public* « *Ministers and Consuls*). »

En vertu de cette clause constitutionnelle, j'aurais le droit de réclamer très-respectueusement de la Cour suprême fédérale justice et réparation contre les actes, attentatoires à mon honneur et à mes intérêts, commis par M. Hamilton Fish, dans l'exercice de ses fonctions de Secrétaire d'État fédéral, à l'époque où j'avais l'honneur d'être Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies près les États-Unis.

Tant que j'étais revêtu de ce caractère, les devoirs de ma position m'interdisaient tout recours en justice, comme toute réfutation publique des assertions arbitraires et outrageantes émises par M. le Secrétaire d'État fédéral dans des documents officiels, livrés à la plus grande publicité.

J'aurais compromis les intérêts qui m'étaient confiés, en engageant le Gouvernement impérial dans un incident personnel, qui ne pouvait et ne devait influer en rien sur les relations d'amitié qui existent entre les deux pays, et qui sont heureusement à l'abri de toute atteinte de l'intrigue ou du mauvais vouloir individuel.

L'Empereur, mon Auguste Maître, ayant daigné me relever très-gracieusement, à ma demande, de mes fonctions diplomatiques, je rentre dans l'exercice du droit inaliénable, acquis à tout homme, de réclamer et d'obtenir justice.

Je n'userai de ce droit que dans des limites très-restreintes.

Je ne saurais intenter de poursuite formelle en calomnie, « *malicious slander,* » contre M. Hamilton Fish, parce que la loi américaine ne prononce de ce chef d'autre pénalité qu'une compensation pécuniaire en faveur du plaignant, et que je ne puis pas aller au devant d'une éventualité de cette nature. Un fonctionnaire, qui a eu l'honneur insigne de représenter Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, n'accepte pas de compensation pécuniaire. Il ne peut réclamer qu'une réparation morale, et c'est ce que je viens revendiquer, en plaçant sous vos équitables auspices, Monsieur, un exposé authentique des faits, si profondément altérés par M. le Secrétaire d'État, H. Fish, dans des documents officiels.

La Cour suprême fédérale a pour mission de veiller

au maintien de la Constitution américaine. Parmi les principes servant de base à cette Constitution, il n'en est pas de plus important et de plus sacré que celui établissant que la justice doit être accessible à tout le monde, sans distinction d'origine, de nationalité et de position.

Appelé par l'estime et la confiance de vos concitoyens, à présider cette Cour, vous êtes, Monsieur, le magistrat suprême de l'Union, et l'interprète le plus autorisé de la lettre et de l'esprit des lois qui régissent votre pays. A ce titre, vous voudrez bien, je l'espère, prendre en considération les conditions exceptionnelles dans lesquelles se trouve un homme qui, d'une part, ne saurait s'engager dans une procédure formelle sans s'exposer à compromettre des intérêts plus graves que ceux d'une défense personnelle, et qui, de l'autre, est dans l'impossibilité de revendiquer autrement son honneur outragé qu'en plaçant sous les auspices de l'autorité la plus respectée aux États-Unis, la démonstration de l'inanité des charges produites contre lui.

Je m'efforcerai d'exposer les actes dont j'ai à me plaindre si grièvement, en évitant toute polémique irritante, et en observant les égards dus aux fonctions éminentes que remplit encore M. Hamilton Fish.

Je ne saurais éviter, néanmoins, d'établir tout d'abord que, dans une note adressée à M. Curtin, ministre des Etats-Unis à Saint-Pétersbourg, en date du 16 novembre 1871, et dans plusieurs autres docu-

ments soumis au Congrès, le 6 décembre 1871, M. Hamilton Fish a émis intentionnellement des assertions erronées, dans le but évident de provoquer mon rappel du poste qui m'était confié, et de porter atteinte à mon caractère et à mon honneur personnel.

Je suis accusé, dans ces documents :

1° D'avoir abusé de mes priviléges et de mes immunités diplomatiques, en dénonçant, avec *violence et grossièreté*, les personnes intéressées dans la soi-disant réclamation du citoyen américain Perkins;

2° D'être intervenu dans des questions qui n'étaient pas de mon ressort, auprès des sénateurs et des membres du Congrès, et de les avoir *ennuyés et importunés par des démarches entravant le libre cours de la législation;*

3° D'avoir attaqué le Président des États-Unis, et des fonctionnaires fédéraux, dans des articles de journaux écrits sous ma dictée, portant des corrections de ma main, ou inspirés par moi, et d'avoir *faussement affirmé, sur mon honneur de gentleman, comme en ma qualité de chrétien et de représentant de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, que je n'avais pris aucune part à ces publications;*

4° D'avoir usé d'importunité en demandant à être reçu, par le Président, à sa résidence d'été, à Long-Branch, et d'avoir rendu au Cabinet impérial un compte inexact de mon entrevue avec Son Excellence;

5° D'avoir essayé d'empêcher la réussite des négociations entre le Gouvernement fédéral et celui de

S. M. Britannique, et de m'être montré hostile au traité de Washington ;

6° D'avoir commis divers autres actes qui ne sont pas spécifiés dans la dépêche du 16 novembre 1871, mais dont M. Hamilton Fish a fait mention, soit dans d'autres documents, soit dans ses explications verbales avec moi.

Telles sont, en résumé, les accusations produites contre moi, et dont je suis à même de démontrer l'inanité, en les soumettant, une à une, à l'examen le plus scrupuleux, et en produisant, à l'appui de mes assertions, des pièces probantes, dont l'authenticité peut être vérifiée par celui que vous désigneriez à cet effet, Monsieur le Président de la Cour suprême fédérale.

AU PREMIER CHEF.

Affaire Perkins.

Les promoteurs de l'entreprise, généralement connue sous le nom de réclamation Perkins, ont exposé leurs prétendus droits dans une volumineuse compilation qui compte plusieurs centaines de pages.

L'affaire peut se résumer en quelques mots.

Un capitaine de navire marchand, du nom de Ben-

jamin Perkins, s'associa en 1855 à un juif Polonais du nom de Rackielevitch, agent renvoyé de la police secrète de New-York, ainsi qu'à un sieur Kidder, docteur en médecine et marchand de robinets de gaz, pour extorquer de l'argent à mon prédécesseur aux Etats-Unis, M. Stoeckl, en lui proposant une fourniture de poudre et d'armes pour le gouvernement impérial.

M. Stoeckl déclina ces offres quant à la poudre, et quant aux armes, il renvoya le sieur Perkins à notre agent militaire aux Etats-Unis, le capitaine Lillienfeldt.

Ce dernier accueillit conditionnellement la proposition d'une fourniture de 35,000 carabines, c'est-à-dire en se réservant expressément la faculté de résilier cet engagement préliminaire. S'étant assuré de l'insolvabilité du sieur Perkins et de son inaptitude à remplir l'engagement projeté, le capitaine Lillienfeldt usa, dans le terme convenu, de la faculté de résiliation, en déclarant par écrit au sieur Perkins que leurs pourparlers préliminaires doivent être considérés comme nuls et non avenus.

Ni un grain de poudre, ni une carabine ne furent livrés au gouvernement impérial, et malgré un jugement sans appel de la Cour suprême de New-York, jugement auquel le sieur Perkins adhéra, en recevant, à titre de compromis à l'amiable, une somme de 200 dollars, ses ayants droit formulèrent, après sa mort, une réclamation s'élevant à 800,000 dollars.

La veuve Perkins céda ses prétendus droits moyen-

nant une faible compensation à un avocat du nom de J.-B. Stewart. Pour assurer le succès de cette entreprise, le sieur J.-B. Stewart la mit en actions, qu'il répartit à un taux minime, de manière à se créer de puissants protecteurs intéressés à réaliser le montant nominal de ces valeurs.

Depuis 1856 jusqu'en 1869, le gouvernement fédéral fit, à trois reprises différentes, des démarches plus ou moins accentuées pour appuyer cette prétendue réclamation. Le cabinet impérial y répondit avec tous les égards dus aux demandes d'un gouvernement ami, par des refus motivés sur l'absence de toute preuve et de tout droit.

Aussitôt après l'avènement de M. le général Grant à la magistrature suprême de l'Union, le Secrétaire d'État fédéral proposa au cabinet impérial de soumettre la question à un jugement arbitral.

L'Empereur, mon Auguste Maître, daigna me nommer, à cette époque, son représentant aux États-Unis.

Avant de me munir de mes instructions, Sa Majesté ordonna d'instituer une enquête pour approfondir l'affaire Perkins.

J'en fus nommé rapporteur. Le chancelier de l'Empire, prince Gortchacow, me signifia, dans les termes suivants, les ordres de Sa Majesté.

« L'Empereur, me dit-il, veut que l'on procède à « cette affaire avec la plus scrupuleuse impartialité. « Si, en droit ou même en équité, nous devons quel- « que chose, fût-ce un dollar ou un million de dol-

« lars, nous devons le payer sans hésiter, mais si « c'est une tentative d'extorsion, dénuée de toute « base juridique, nous ne saurions nous y prêter, « malgré tout notre désir d'être agréables au gou- « vernement fédéral. »

C'est dans ce sens que la commission d'enquête se mit à l'œuvre. Je dois ajouter que pour ma part j'y apportais, en outre, le désir intime de trouver une issue pour résoudre à l'amiable une affaire qui, je le prévoyais, me susciterait de graves difficultés dans l'accomplissement de ma mission.

Les travaux de l'enquête aboutirent à l'évidente démonstration de la complète inanité de cette réclamation.

Mes instructions me prescrivirent en conséquence : « D'expliquer au Cabinet de Washington, en ter- « mes catégoriques, mais amicaux, les raisons qui « mettent le Cabinet impérial dans l'impossibilité de « satisfaire à la prétendue réclamation Perkins, ou « de la soumettre, en l'absence de toute base juri- « dique, à une solution arbitrale. »

A mon arrivée à Washington, le sieur J.-B. Stewart et son complice, le sieur L. Tassistro, me demandèrent une entrevue, en motivant ce désir « par « la nécessité de produire de nouvelles preuves à « l'appui de leur réclamation, » et en se plaignant de n'avoir jamais été entendus par mon prédécesseur.

Je ne crus pas devoir décliner cette entrevue.

Le sieur L. Tassistro se présenta le premier, en

produisant des pleins pouvoirs du sieur Stewart, où il est nommément dit :

..... « Je prends la liberté de vous informer que « M. L. Tassistro, porteur de cette lettre, est doréna- « vant mon associé dans l'affaire Perkins, et *qu'il « est autorisé à me lier, moi et mes mandataires, « par tout ce qu'il pourrait faire, proposer ou « accepter.* »

Il importe d'établir l'intime et irrécusable solidarité existante entre le sieur Tassistro, employé congédié du département d'État fédéral, et le sieur Stewart, car on peut évaluer en conséquence le témoignage que ledit Tassistro a porté dans une affaire, dont il sera parlé plus loin.

Cet individu commença par me proposer d'entrer en pourparlers sur un compromis, quant au montant de la réclamation Perkins, en me faisant comprendre qu'on pourrait s'entendre, moyennant quelques milliers de dollars.

Je déclinai péremptoirement toute idée de compromis.

Passant ensuite à un autre sujet, le sieur Tassistro me proposa d'acquérir, à bas prix, par son intermédiaire et celui du sieur Stewart, trois millions d'obligations du Crédit foncier de Pologne, volées avec effraction, en 1863, de la Banque de Varsovie, récemment importées en Amérique, et qui allaient être lancées sur le marché de New-York.

Je déclinai cette offre non moins péremptoirement.

Peu de jours après, le sieur J.-B. Stewart se pré-

senta lui-même chez moi. Sans produire aucune preuve nouvelle, il tacha de me convertir à l'idée d'un compromis, en me disant: « Que le concours « de l'Administration est acquis à sa cause, que « M. le juge Dent, beau-frère du Président, y est « intéressé, et que, si j'y fais trop d'opposition, on « trouvera moyen de me casser le cou. » *(They will find means to break your neck.)*

J'accueillis avec la même indifférence ces offres de compromis et ces menaces.

Le lendemain, le sieur J.-B. Stewart m'envoya un soi-disant procès-verbal de l'entrevue, dans lequel il m'attribuait des propos que je n'avais pas tenus et par lesquels j'aurais reconnu la validité de la réclamation Perkins.

Sachant à qui j'avais à faire, j'avais pris mes précautions. Une personne, placée dans la chambre voisine, avait pris note de l'entretien, et le sieur Stewart, forcé de se rendre à l'évidence, dut retirer son faux procès-verbal.

Cette épreuve faite, j'interdis aux avocats de la veuve Perkins l'accès de ma maison, et je ne répondis à aucune de leurs communications écrites.

Cinq mois après, c'est-à-dire le 14 mars 1870, j'eus, avec M. Hamilton Fish, un entretien confidentiel dont j'ai rendu compte au Chancelier de l'Empire, prince Gortchacow, par un rapport du 21 mars/2 avril 1870, que je place ci-joint en copie (Annexe *sub*, let. **A**, v. Pièces justificatives).

Il appert de ce rapport :

Que le sieur Stewart a fait remettre au Président, par l'intermédiaire de M. Dent, beau-frère du général Grant, des dépêches qui m'étaient attribuées ;

Que, sur la foi d'une fausse rumeur télégraphique, répandue à cette époque aux États-Unis pour annoncer la retraite du prince Gortchacow et son remplacement par M. le général Ignatiew, ces prétendues dépêches, d'une teneur inadmissible, et qui auraient été échangées entre le *nouveau* Ministre des Affaires étrangères et moi, furent placées sous les yeux du Président dans le but de l'indisposer contre le Ministre de Russie ; et enfin,

Que le Secrétaire d'État, tout en reconnaissant le caractère apocryphe de ces dépêches, n'a pas voulu intenter des poursuites contre les auteurs de ces faux « pour éviter le scandale », et sous prétexte d'impossibilité légale de sévir contre eux.

Toutefois, M. Hamilton Fish me dit, quelques jours après, qu'il avait fait venir chez lui les sieurs Stewart et Tassistro pour les interroger sur la provenance de ces dépêches, et que ceux-ci avaient affirmé les tenir du premier Secrétaire de la Légation impériale de Russie.

Je protestai énergiquement contre une assertion aussi calomnieuse. Je dis à M. Hamilton Fish qu'il me semblait impossible que même des gens de cette trempe osassent attribuer à un employé dont l'honorabilité a toujours été incontestée, un acte pareil. Je lui demandai enfin, s'il n'y avait pas erreur, et si ce

n'était pas un autre individu portant le même nom que l'on avait voulu désigner.

« Non, non, répondit M. H. Fish, c'est bien posi-
« tivement du premier Secrétaire de votre Légation
« qu'ils ont voulu parler, car ils ont nommément dit
« que c'est pour vous succéder au poste de Ministre
« qu'il vous a trahi. »

Mis immédiatement par moi-même au fait de cette odieuse imputation, le premier Secrétaire de la Légation impériale se rendit avec deux avocats chez le sieur Tassistro, et obtint de ce dernier une rétractation formelle, couchée par écrit séance tenante.

Une démarche analogue fut faite, avec un résultat identique, auprès du sieur J.-B. Stewart.

Je transmis les procès-verbaux de ces entrevues au Secrétaire d'État fédéral, en le priant, dans la lettre que je place ci-joint en copie (Annexe *sub.* let. **B**, v. Pièces justificatives), de sévir contre les coupables.

Sous différents prétextes, M. Hamilton Fish déclina toute poursuite et toute enquête.

Encouragés par l'impunité, les avocats de la veuve Perkins et leurs protecteurs firent imprimer ces fausses dépêches, après en avoir éliminé les passages les plus improbables, et les distribuèrent parmi les membres du Congrès, pour provoquer une motion en faveur de cette entreprise.

Je me vis alors dans la nécessité de réclamer, par une note officielle du 9/21 mai, dont je place ci-joint

copie des poursuites judiciaires contre les coupables (Annexe *sub.* let. **C**, v. Pièces justificatives).

Cette note resta sans réponse, et, sur mes instances officielles, en date du 30 mai/11 juin 1871, motivées par la publication des fausses dépêches dans les journaux, M. Hamilton Fish expliqua son silence dans une note du 16 juin 1871 : — « Par le fait d'une « de ces négligences qui arrivent parfois dans l'ad- « ministration d'un Département qui entretient une « vaste correspondance. »

Je me bornerai à mentionner les lettres anonymes contenant des menaces de mort, ainsi que les attaques de tout genre, dans la presse, dont les avocats de la veuve Perkins et leurs protecteurs m'ont poursuivi, jusqu'à ce qu'ils eussent abouti à leur fin hautement avouée, c'est-à-dire à mon départ des États-Unis.

Si j'ai cru devoir entrer dans ces fatigants et répugnants détails, c'est qu'il importait d'établir, d'une manière irrécusable :

1° Que la prétendue réclamation Perkins est la cause réelle et déterminante de l'animosité exceptionnelle dont j'ai été l'objet;

2° Que M. Hamilton Fish n'ignorait aucun des méfaits des promoteurs de cette frauduleuse entreprise, et que, par conséquent, il n'était pas en droit d'affirmer, comme il l'a fait dans un document officiel, sur la foi du témoignage intéressé du sieur Tassistro : « Que les avocats de la veuve Perkins sont *innocem-*

« *ment* tombés dans un piége » que je leur aurais dressé;

3° Qu'en qualifiant les sieurs Stewart et Tassistro, dans mes communications officielles, « *de faussaires audacieux,* » et « de gens capables de tout, » je n'ai pas « abusé de mes immunités diplomatiques, » je n'ai fait qu'exercer un droit incontestable et m'acquitter d'un devoir impérieux, celui de la défense des intérêts qui m'étaient confiés.

AU DEUXIÈME CHEF

Attitude malveillante et intervention auprès des membres du Congrès.

M. le Secrétaire d'État fédéral a bien voulu constater, dans sa dépêche du 16 novembre 1871, que, à mon arrivée aux États-Unis, j'ai « produit une très-« agréable impression, et que je promettais d'être « un ministre utile et très-acceptable. »

De mon côté, je me fais un devoir de reconnaître que, jusqu'en août 1870, je n'ai eu qu'à me féliciter de mes relations personnelles et officielles avec M. le Président des États-Unis, ainsi qu'avec M. le Secrétaire d'État fédéral.

En recevant mes lettres de créance, M. le général Grant a bien voulu répondre à ma respectueuse allocution dans les termes suivants :

« Je suis heureux de vous recevoir comme Envoyé

« extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de
« S. M. l'Empereur de toutes les Russies.

« Vous dépeignez exactement les relations inti-
« mes et cordiales, ainsi que la bonne entente réglant
« les rapports de nos pays respectifs dans le passé et
« le présent. Vous vous consacrerez avec zèle, nous
« ne saurions en douter, au maintien de ces rela-
« tions. Vous pouvez compter sur une cordiale réci-
« procité de notre part.

« Vous êtes en droit d'attribuer une partie de la
« chaleureuse bienvenue qui vous est faite, dans
« votre nouvelle capacité, aux bons souvenirs que
« vous avez laissés en Amérique, lorsque vous y
« remplissiez d'autres fonctions. »

Mes rapports au Gouvernement impérial témoignèrent de ma reconnaissante appréciation de cet accueil, ainsi que des procédés courtois et bienveillants dont j'ai été l'objet, jusqu'à l'époque où les personnes, intéressées dans la soi-disant réclamation Perkins, ont produit de fausses dépêches, qui m'ont été attribuées, et sont parvenues, par diverses menées, à complétement altérer ces bonnes dispositions.

Pour prouver quelle intimité de rapports s'était établie entre M. le Secrétaire d'État et moi, je citerai le fait suivant :

Ayant appris que j'avais été chargé d'acheter, à New-York, un terrain pour y bâtir une église orthodoxe, M. H. Fish, qui possède plusieurs propriétés foncières dans cette ville, voulut bien me proposer, par la lettre ci-jointe en traduction (Annexe *sub*; let.

D, V. Pièces justificatives), deux lots de terrain, qu'il désirait vendre pour 40 et quelques mille dollars, et il poussa l'obligeance jusqu'à vouloir bien suggérer dans le post-scriptum à cette lettre : « de « procéder à la transaction sans l'intermédiaire « d'agents, pour nous épargner quelques centaines « de dollars. » Il me fut impossible de profiter de cette proposition, les terrains en question ayant été évalués, par des personnes compétentes, à la moitié du prix demandé, et un autre terrain, bien situé, ayant été offert pour 20,000 dollars.

J'ajouterai encore, qu'en juillet 1870, j'ai eu l'honneur de faire, à la suite de S. Exc. M. le Président, un voyage dans la Nouvelle-Angleterre, et d'assister à la célébration de l'anniversaire de l'Indépendance nationale, à Woodstock, assis à la droite de M. le général Grant, qui a bien voulu me serrer la main et me remercier publiquement pour un discours que j'ai prononcé à cette occasion.

Peu de jours après, M. H. Fish m'invita très-cordialement à venir le voir à sa maison de campagne, sur le Hudson, et j'ai eu l'honneur d'y passer quelques jours dans son intimité et dans celle de sa famille.

Ce qui précède a pour but exclusif de prouver que « l'agréable impression » dont M. le Secrétaire d'État a bien voulu parler, dans sa dépêche du 16 novembre, n'a pas été d'aussi courte durée qu'il le dit, dans le document précité.

Je puis affirmer aussi, en toute certitude, n'être jamais intervenu auprès des Sénateurs et des Mem-

bres du Congrès « dans des questions qui n'étaient pas de mon ressort. »

La seule affaire que j'aie été dans le cas de signaler à quelques-uns d'entre eux, c'est celle du droit différentiel dont le chanvre russe était imposé, contrairement à l'esprit et à la lettre des traités existants.

Encore ne l'ai-je fait que lorsque M. le Secrétaire d'État fédéral répondit à mes réclamations contre les retards apportés à la suppression de ce droit différentiel, en me disant: « Que le pouvoir exécutif peut « seulement recommander au Congrès une question « de tarif; que le pouvoir législatif est seul à même « de la résoudre, et que je ferais bien de m'adresser « directement aux membres du Congrès. »

J'ai d'autant moins hésité à parler de cette affaire à quelques Sénateurs et Députés influents, qu'ils m'ont fait, dès mon arrivée aux États-Unis, l'accueil le plus bienveillant, et que j'ai entretenu avec eux des rapports dont je conserve un souvenir plein de gratitude.

M. H. Fish est d'avis que j'ai « importuné et ennuyé » les Membres du Congrès auxquels je me suis adressé.

Si tel était le cas, j'en serais bien au regret, mais une question de tarif n'est pas amusante de sa nature, et je puis ajouter que des hommes d'État éminents, tels que MM. les Sénateurs Summer, Cameron, Schurtz, Schermann, Buckingham, et MM. les Députés Hooper, Banks, Butler, Morgan, Meyers et tant

d'autres, qui m'ont fait l'honneur de fréquenter ma maison, et dont je conserve des lettres aimables et parfois même affectueuses, n'ont jamais eu l'air de se ressentir, dans leurs relations avec moi, de « cet « ennui et de cette importunité, » que M. le Secrétaire d'État érige contre moi en grief.

Quant à l'accusation plus étrange encore : « *d'avoir « entravé le cours régulier de la législation,* » il est pour le moins difficile à concilier avec les garanties offertes par les institutions fédérales.

Je croirais manquer de respect à la grande œuvre de Washington en cherchant à démontrer qu'un Représentant étranger est dans l'impossibilité « d'entraver le cours de la législation américaine », quand même il en aurait l'inconcevable prétention.

AU TROISIÈME CHEF

Prétendues attaques contre les fonctionnaires fédéraux dans la presse.

En m'accusant d'avoir attaqué ou fait attaquer dans la presse des fonctionnaires fédéraux, M. Hamilton Fish a nommément dit :

« Qu'en une occasion, M. de Catacazy est allé si « loin, qu'il s'est produit dans la presse sous sa pro- « pre signature. »

Cette assertion a été émise de manière à faire croire

à la publication de quelque article de journal sous ma signature.

Voici le fait dans sa réalité :

Le *National Republican*, de Washington, organe qui passe pour avoir des attaches administratives, ayant publié, le 26 février 1870 (il est à remarquer que c'était peu de jours avant la présentation des fausses dépêches, dont il est question page 11), un article sur la réclamations Perkins, plein de violentes attaques contre le Cabinet impérial et le Représentant de l'Empereur à Washington, M. le général Clay, ci-devant Ministre des États-Unis à St-Pétersbourg, m'adressa spontanément la lettre ci-jointe en traduction (Annexe *sub*, let. **E**, v. Pièces justificatives), dont je reproduis textuellement le passage suivant :

« ..... Je suis persuadé que si le Président et le « peuple des États-Unis pouvaient connaître les faits « (concernant la réclamation Perkins) dans leur réa- « lité, ils seraient unanimement d'accord pour oublier « cette affaire et épargner à la nation le déshonneur « de l'injustice et de l'ingratitude. »

Je répondis au général Clay, par la lettre ci-jointe en copie (Annexe *sub*, let. **F**, v. Pièces justificatives), où je dis entre autres choses :

« Quel que soit le montant de la somme réclamée, « la Russie serait à même, croyez-m'en, de le payer. « A l'égard des citoyens américains, surtout, elle « est disposée à agir avec libéralité plutôt qu'autre- « ment. Mais, ce n'est pas une question d'argent, « c'est une question de principe. Nous ne pouvons

« pas admettre qu'on nous en impose et qu'on nous « harcelle continuellement avec des réclamations qui « ne sont basées que sur les assertions des person- « nes intéressées. Entre nations, comme entre indi- « vidus, l'amitié doit avoir pour base les égards et « une sage discrétion. »

Je reconnais hautement que c'est de mon aveu que cette correspondance a été livrée à la publicité, et je crois n'avoir fait que mon devoir en profitant d'une occasion qui m'était offerte par un ancien Ministre des États-Unis, pour éclairer l'opinion publique sur la portée réelle de cette affaire, au sujet de laquelle les organes officieux eux-mêmes publiaient les données les plus inexactes et les plus attentatoires au maintien des bonnes relations entre les deux pays.

Je suis accusé, en outre, d'avoir fait insérer dans le journal de New-York, le *World*, du 28 novembre 1870, un article dont il suffit de parcourir la teneur pour acquérir la certitude qu'il ne pouvait pas émaner de moi, quand même j'aurais oublié les devoirs de ma position jusqu'à entrer dans l'arêne du journalisme.

Il est parlé dans cet article d'un Conseil de cabinet extraordinaire que « le premier Minsitre de l'Empereur » aurait convoqué pour délibérer sur l'attitude à prendre en suite de prétendus insuccès des démarches que le Ministre de Russie aurait été chargé de faire pour s'assurer du concours des États-Unis contre l'Angleterre !

Ces dépêches auraient été lues « au Conseil de l'Empire » et y auraient provoqué de vives discussions.

Enfin, il était dit dans cet article que « M. de Ca-
« tacazy a entièrement rompu toutes relations so-
« ciales et officielles avec le Président et le Secrétaire
« d'État fédéral. »

De pareilles énormités ne pouvaient pas être inspirées par un homme qui a eu l'honneur de servir vingt-quatre ans au Ministère impérial des Affaires étrangères.

Les relations entre le Cabinet Impérial et celui de Saint-James n'ayant pas cessé un seul instant, depuis 1856, d'être très-satisfaisantes, je n'ai pas pu être chargé de m'assurer « *du concours des États-Unis* « *contre l'Angleterre* ».

L'Empereur, mon Auguste Maître, n'a jamais eu de *premier* Ministre.

Les rapports en cour des représentants diplomatiques ne sont pas lus au Conseil de l'Empire, dont les fonctions sont strictement législatives.

Loin d'avoir rompu « toutes relations sociales et officielles » avec son Excellence M. le Président et le Secrétaire d'État fédéral, j'avais eu l'honneur, dans le courant du mois de novembre 1870, de passer une soirée dans l'intimité de M. le général Grant, de réunir à ma table ses Ministres, M. H. Fish y compris, et, enfin, je n'ai pas manqué une seule des réceptions officielles au Département d'État.

Malgré l'évidente impossibilité de ma participation à cet incohérent article, et quoique rien ne l'autorisât à m'attribuer des intentions hostiles à l'égard de l'administration de M. le général Grant, M. Hamilton Fish crut devoir me dire : — « Que le Président était désagréablement impressionné par l'idée « que j'avais inspiré cet article du *World.* »

J'opposai à ces soupçons immérités un démenti, aussi catégorique qu'explicite, par une lettre particulière en date du 1er décembre 1870, qui a été reproduite parmi les documents soumis au Congrès, mais avec omission des passages les plus significatifs.

Vingt-quatre heures après, le Secrétaire d'État m'exprima, dans la lettre ci-jointe, en traduction (Annexe *sub,* let. **G**, v. Pièces justificatives) : — « L'entière satisfaction du Président » et la sienne, pour mes assurances.

Cette lettre du Secrétaire d'État n'a pas été insérée dans le recueil des documents soumis au Congrès. En général, ce recueil a été compilé de manière à dissimuler complétement la vérité. Les pièces les plus importantes ont été omises, d'autres ont été tronquées.

Le 25 mai 1871, M. H. Fish crut devoir revenir à la charge, malgré cet échange d'explications et ses assurances écrites qu'elles avaient entièrement satisfait le Président. Il me dit encore une fois qu'il me croyait être l'auteur de l'article du *World*, du 29 novembre 1870.

Je ne pus qu'opposer un démenti encore plus éner-

gique à cette assertion arbitraire, et prémunir le Secrétaire d'État contre les menées des personnes intéressées à susciter des difficultés entre nous.

Ayant reçu, peu de jours auparavant, une lettre anonyme dans laquelle on me prévenait, avec force menaces et injures, qu'une nombreuse association s'était formée pour aboutir à tout prix à mon expulsion d'Amérique, je la montrai au Secrétaire d'État, en lui disant qu'il est à même de s'assurer des moyens auxquels ont recours mes calomniateurs.

M. H. Fish prit lecture de cette lettre, et me la restituant, il me dit :

« En effet, ce n'est pas poli, mais savez-vous ce « que l'on me dit avec persistance ? C'est que c'est « vous-même qui vous faites adresser des lettres ano- « nymes pour discréditer dans mon opinion les avo- « cats Perkins. »

Il était impossible de prolonger un entretien que mon interlocuteur amenait sur un pareil terrain. J'étais nécessairement réduit à me demander si je me trouvais en présence d'une aberration maladive ou d'un parti pris de provocation. Dans le doute, je crus prudent de me retirer, après avoir dit à M. H. Fish que ma dignité ne me permettait pas de répondre à des suppositions de cette nature.

Quatre jours après, c'est-à-dire le 30 mai 1871, tous les organes officieux de la presse furent mis à même de publier contre moi des articles très-violents, communiqués par le Département d'État, aux agents de la presse associée à Washington.

A trois reprises différentes, je m'adressai au Secrétaire d'État, pour tâcher de le ramener à des dispositions plus équitables.

Loin de s'y prêter, M. H. Fish persista dans son système d'accusations arbitraires et offensantes.

Un publiciste du nom de Piatt, ayant adressé à un journal de Cincinnati une correspondance très-hostile au Président, le Secrétaire d'État n'eut rien de plus pressé que de me l'attribuer. Il me reprocha, en outre, d'être hostile aux négociations ouvertes entre le Gouvernement fédéral et celui de Sa Majesté Britannique.

Afin d'épuiser toutes les ressources de la persuation et de la conciliation, j'adressai à M. H. Fish la lettre ci-jointe en copie (Annexe *sub,* let. **H,** v. Pièces justificatives), du 13 juin 1871 :

« ... Si je ne consultais, disais-je dans cette lettre, « que mes légitimes susceptibilités, j'aurais renoncé « à l'espoir de vous ramener à des sentiments plus « justes et plus bienveillants à mon égard. Mais, « l'homme privé doit faire, en certaines circons- « tances, le sacrifice de son amour-propre à l'homme « officiel. Je suis Ministre de l'Empereur, Monsieur, « et, à ce titre, je dois épuiser toutes les ressources « de la conciliation, avant de prendre des résolu- « tions qui pourraient compromettre les relations « d'amitié existantes entre les deux pays... »

Cet appel si cordial à la loyauté du Secrétaire d'État resta sans effet. Depuis lors, et jusqu'à mon départ, les feuilles inspirées n'ont pas cessé de m'attaquer,

avec une indicible violence, dans des articles dont il était impossible de méconnaître la provenance officielle, car plusieurs d'entre eux coïncidaient textuellement avec les communications formelles du Département d'État.

Le 16 juin 1871, M. Hamilton Fish m'adressait une note officielle (Annexe *sub,* let. **J**, v. Pièces justificatives), au sujet de l'affaire Perkins, dans laquelle il s'efforçait de dégager les avocats de cette cause de toute responsabilité, pour la fabrication des fausses dépêches qui m'avaient été attribuées.

Il terminait ainsi :

« Personne ne sait mieux que vous, Monsieur le Mi-
« nistre, la liberté exercée par une partie de la presse
« de ce pays, en parlant des individus occupant des
« positions officielles, ainsi que les moyens auxquels
« ont recours ceux qui contribuent à des articles per-
« sonnels à sensation, qui n'apparaissent que trop
« souvent, comme vous le savez aussi. Plusieurs con-
« tenaient des attaques injurieuses contre le Prési-
« dent des États-Unis, et ils ont fait l'objet de quel-
« ques-unes de mes conversations avec vous. »

Ces accusations si peu déguisées ne pouvaient pas rester sans réponse.

Par la note ci-jointe (Annexe *sub,* let. **J**, v. Pièces justificatives), j'y répliquai en demandant au Secrétaire d'État : — « la permission de ne pas me placer
« sur le terrain des allusions et des réticences, mais
« sur celui de la franche cordialité, dont il m'est
« prescrit par les ordres de l'Empereur, mon Auguste

« Maître, de ne pas m'écarter, dans mes rapports « avec le Gouvernement fédéral. »

Malgré ces assurances formelles et mes explications précédentes, M. H. Fish voulait à tout prix m'attribuer la paternité de l'article du *World*, du 29 novembre 1870.

Il appert du recueil des documents américains soumis au Congrès, que le Secrétaire d'État a adressé, le 25 octobre 1871, à un certain M. G. Adams, reporter ou correspondant du *World*, à Washington, une lettre dans laquelle il l'exhorte : — « au nom des de- « voirs d'honneur et de patriotisme, à déposer par « écrit quand et dans quelles conditions M. Catacazy « a participé à la rédaction de l'article du *World*. »

M. G. Adams se rendit avec empressement à cette fervente exhortation. Deux jours après, il déposait, par écrit, dans une lettre acquise au Secrétaire d'État : — « que l'article en question avait été dicté par « M. Catacazy, gardé chez lui pendant quelques jours, « et restitué avec des corrections et annotations de « la propre écriture du Ministre de Russie. »

Je n'avais jamais eu aucune espèce de rapports, directs ou indirects, avec M. G. Adams.

Peu de jours avant mon départ de Washington, je lui fis adresser, par l'intermédiaire d'un honorable avocat, M. Chandler, la sommation ci-jointe en copie (Annexe *sub*, let. **K**, v. Pièces justificatives), par laquelle je l'invitais à se confronter avec moi, en présence de témoins, pour constater quand, où, et comment il m'aurait vu ou il aurait eu des relations

avec moi. Je le prévenais, en même temps, que je déposais chez mon banquier une somme de 3,000 dollars, qui serait distribuée parmi les pauvres de Washington, si l'on produisait un article quelconque écrit, annoté ou corrigé de ma main.

M. G. Adams déclina cette entrevue en me faisant dire par M. Chandler : — « qu'il est trop sûr des faits « allégués par lui pour avoir besoin de les vérifier ; « qu'il n'avait pas été lui-même chez moi, et qu'il ne « m'avait jamais vu, il est vrai, mais qu'un de ses « amis, actuellement dans l'Amérique du Sud, avait « servi d'intermédiaire, et, enfin, que le manuscrit « annoté de ma main a été égaré ou détruit. »

Le second témoin qui, ainsi qu'il appert encore du recueil de documents américains, a déposé, aux instances réitérées et pressantes du Secrétaire d'État, est un M. F. Turk, allié à la famille de M. Hamilton Fish, et qui a été employé pendant plus de deux ans comme avocat à la Légation impériale.

Ce M. Turk a déposé que je lui aurais avoué ma participation à l'article du journal de Cincinnati, contenant des attaques contre le Président des États-Unis.

Par un heureux hasard, j'ai conservé la minute d'une lettre à M. H. Fish, *écrite toute entière de la main de ce même M. F. Turk*, sous ma dictée, et dans laquelle j'affirme précisément le contraire de ce qu'il a déposé, lui, avoir été dit par moi.

Le fait suivant témoigne du peu de confiance qu'inspire à M. H. Fish lui-même ces dépositions, ar-

rachées par ses exhortations aux sentiments « *d'hon-* « *neur* et *de patriotisme* » de MM. Adams et Turk.

Au moment où j'allais quitter Washington, le Secrétaire d'État m'a fait dire : Que si je ne prends pas « l'engagement formel de ne pas poursuivre judiciai- « rement MM. Adams et Turk, et de ne pas me jus- « tifier auprès du Cabinet impérial, il suspendrait « mes immunités diplomatiques et autoriserait les « avocats Perkins à me faire arrêter. »

Sur l'observation qui lui fut faite que ce serait une violation de tout droit international, le Secrétaire d'État répliqua :

— « Le droit international est très-élastique, et, « d'ailleurs, ces gens ont témoigné à ma demande. « Je dois les protéger contre les poursuites de M. de « Catacazy. »

N'ayant pas l'intention de poursuivre ceux qui n'ont servi que d'instruments subalternes à la pensée qui les employait, j'ai déclaré ne pas vouloir intenter de procès en faux témoignage à MM. Adams et Turk, mais je me suis réservé, bien entendu, la faculté de signaler au Cabinet impérial, ainsi qu'à l'appréciation du peuple américain, les procédés de M. Hamilton Fish.

Le Secrétaire d'État fédéral m'a reproché, à plusieurs reprises, d'avoir inspiré des articles au publiciste du nom de Piatt, ainsi qu'à MM. les rédacteurs du *Herald*, du *Sun* et de la *Tribune*, de New-York.

Je place ci-joint en traduction des lettres de MM. Piatt, Bennett, Greeley et Dana (Annexes *sub*,

let. **L, M, N, O,** v. Pièces justificatives), dans lesquelles ces messieurs attestent le contraire.

Il résulte de ces lettres que je n'ai jamais eu de rapports avec MM. Piatt et Dana, et que, dans les relations que j'ai eu le plaisir d'entretenir avec M. Horace Greeley et M. Bennett, je ne me suis jamais départi de la réserve et de la discrétion qui incombent à un fonctionnaire diplomatique.

J'aurais pu opposer enfin aux imputations si arbitraires de M. H. Fish la démonstration positive de la part que lui-même et son subordonné, M. Bancroft Davis, ont pris à la rédaction et à la propagation des articles outrageants qui ont été publiés contre moi, pendant six mois consécutifs, et auxquels je n'ai répondu que par le silence du dédain.

J'ai entre mes mains quatre-vingt trois articles de cette nature, portant les traces évidentes de leur provenance officielle, mais leur production serait trop volumineuse et trop répugnante à la fois.

Je croirais, d'ailleurs, manquer aux égards qui vous sont dus, Monsieur le Président de la Cour suprême, en vous infligeant la lecture de ces inqualifiables diatribes.

AU QUATRIÈME CHEF

Prétendues importunités auprès du Président.

Le 31 juillet 1871, M. H. Fish crut devoir m'adresser une note, toujours concernant l'affaire Perkins,

d'une teneur absolument inacceptable, car elle contenait un démenti aussi discourtois qu'immérité.

Je ne pouvais, sans faillir à mes devoirs, conserver un pareil document dans les archives de la Légation impériale.

Cette note ayant été retirée subséquemment, je ne suis pas en droit de la produire, mais je suis obligé d'en faire mention, pour justifier la démarche que j'ai faite auprès de S. Exc. M. le Président des Etats-Unis.

Il devenait de plus en plus évident, qu'en présence de préventions aussi persistantes et d'un parti pris de provocation, les intérêts du service de l'Empereur, aussi bien que ma dignité personnelle, ne me permettaient plus de rester aux États-Unis.

J'avais débuté dans la carrière diplomatique en qualité de deuxième secrétaire de Légation à Washington. M. le Président Grant a bien voulu constater lui-même, en recevant mes lettres de créance, « que j'y avais laissé de bons souvenirs. » De mon côté, j'en avais emporté des sentiments de profonde estime pour le peuple américain, ainsi que l'intime conviction de la solidarité existante entre les intérêts bien entendus de la Russie et de l'Amérique. Je n'ai laissé échapper, dans le cours de ma carrière, aucune occasion de faire prévaloir cette conviction.

Alors que la grande majorité européenne doutait de l'issue de la crise civile de l'Union; alors que des sommités politiques la qualifiaient « d'États désunis « de l'Amérique », je n'ai pas hésité à dire, dans un

document écrit (en 1860), que l'Union sortira triomphante de cette crise, et que « le Phénix américain « surgira plus fort et plus brillant que jamais des « flammes de la guerre civile. »

Tels étaient les sentiments et les opinions qui me désignèrent principalement au choix de l'Empereur, mon Auguste Maître, pour les fonctions de Ministre à Washington.

A moins de manquer à mes devoirs et de me mettre en flagrante contradiction avec moi-même, je ne pouvais poursuivre qu'un but dans l'accomplissement de ma mission, c'est-à-dire la consolidation des liens d'amitié qui se sont établis entre les deux pays et qui, je le répète, sont heureusement à l'abri des atteintes de l'intrigue et du mauvais vouloir individuel.

Une frauduleuse entreprise et les menées que je viens de signaler furent les écueils contre lesquels ces dispositions vinrent se briser.

Dès le mois de juillet 1871, je sollicitais du Cabinet impérial la grâce d'être relevé d'un poste où je ne pouvais plus être d'aucune utilité, eu égard à l'animosité personnelle du Secrétaire d'État fédéral.

Toutefois, avant d'être relevé de mon poste, il me restait à remplir un devoir important.

S. A. I. le Grand-Duc Alexis allait arriver aux États-Unis. J'étais fermement convaincu que le peuple américain ferait au fils de l'Empereur un accueil dont la cordialité compenserait largement et réprimerait même les écarts personnels de M. H. Fish. Le Secré-

taire d'État le prévoyait aussi, et il tenait, de son côté, à empêcher ces démonstrations de gratitude et de sympathie nationale.

Tandis que ses organes s'efforçaient d'entraver les préparatifs de réception des citoyens de New-York et de Boston, M. H. Fish m'informait, par une note officielle, que si je n'étais pas rappelé immédiatement, il m'enverrait mes passeports.

Un acte aussi injustifiable, et qui dépassait les limites d'une difficulté personnelle, aurait pu exercer une fâcheuse influence sur les relations entre les deux pays. Il aurait empêché la réalisation du voyage de Son Altesse Impériale.

Je devais, par conséquent, faire tout ce qui était en mon pouvoir pour prévenir cette éventualité. En raison même des provocations redoublées de M. H. Fish, je devais déjouer ses efforts par un surcroît de modération qui aurait été excessif et peu digne s'il ne s'agissait avant tout de ménager les intérêts de la Russie.

Imposant silence à mes susceptibilités, et ajournant à une autre époque la revendication de ma dignité personnelle, je demandais au Secrétaire d'État une entrevue par la lettre ci-jointe en copie (Annexe *sub*, let. **P**, v. Pièces justificatives), qui n'a pas été placée dans le recueil des documents américains. »

L'entrevue demandée eut lieu le 16 août 1871.

Je commençai par dire à M. H. Fish qu'au point où en étaient venues les choses entre nous, j'avais

cru devoir solliciter de l'Empereur la grâce d'être relevé de mon poste.

« Votre but, ajoutai-je, est atteint, par conséquent. « Vous ne tarderez pas à être délivré de ma pré- « sence. Je puis vous assurer que j'ai non moins « hâte de partir des États-Unis que vous de m'en « voir partir. Mais vous devez comprendre qu'à la « veille de l'arrivée du Grand-Duc Alexis, le Mi- « nistre de l'Empereur ne peut pas quitter son poste. « Il me semble qu'en attendant, vous pourriez ob- « server les égards qui se doivent entre gentlemen. « Les Indiens eux-mêmes ensevelissent leur toma- « hawk à l'arrivée d'un gaste national. Puisque vous « ne voulez décidément pas la paix, faisons du moins « une trêve. Ne m'adressez plus des notes inaccep- « tables, et cessez de me faire injurier quotidienne- « ment dans vos organes officieux. »

Le Secrétaire d'État opposa à ce pressant et loyal appel une raideur extrême. Il me déclara sans détours que si je n'étais pas rappelé immédiatement, il m'enverrait mes passeports.

« Vous agirez, répondis-je, comme bon vous sem- « ble; mais je récuse hautement toute responsabilité « des conséquences. Soyez persuadé que le peuple « américain, qui est votre Souverain, en définitive, « désapprouvera cet acte de gratuite provocation « lorsqu'il saura la vérité. Pour ma part, je ne veux « rien avoir à me reprocher devant l'Empereur, mon « Maître. J'irai aussi loin que possible, plus loin « peut-être que je ne le devrais, dans la voie de la

« conciliation, en vous faisant la proposition sui-
« vante : Vous motivez votre manière d'agir à mon
« égard par le fait que j'aurais attaqué le Président
« dans la presse et cherché à entraver vos négocia-
« tions avec l'Angleterre. J'ai catégoriquement et
« itérativement repoussé ces accusations. Je vous en
« ai démontré l'inanité. Vous persistez à les soutenir
« sans produire aucune pièce à l'appui. Je vous offre
« de soumettre le différend à l'examen d'un Jury
« d'honneur, composé de personnes impartiales,
« jouissant de la confiance du Président, et choisies
« parmi vos propres concitoyens. Si ce Jury recon-
« naît la validité des charges produites contre moi,
« je prends d'avance l'engagement de présenter ma
« démission par télégraphe. Sinon, si, comme j'en ai
« l'inébranlanle conviction, le jury trouve que vous
« avez été induit en erreur, je ne demande pour toute
« réparation que la reconnaissance loyale de cette
« erreur et la retraite de votre dernière note. »

M. H. Fish repoussa sèchement cette proposition, en me disant « *qu'aucun jury ne saurait lui prouver* « *qu'il est dans son tort.* »

Je ne puis pas produire de preuve écrite corroborant cet entretien, mais M. le Sénateur Cameron, auquel je me suis adressé peu de jours après, en sa qualité de Président du Comité exécutif des Affaires étrangères, pourrait attester que je lui ai parlé de cette proposition et des refus de M. H. Fish. M. Cameron a bien voulu m'exprimer, dans une lettre que

je conserve, ses regrets de l'insuccès de ma démarche.

En présence d'un mauvais vouloir aussi opiniâtre du Secrétaire d'État, il ne me restait plus d'autre ressource, pour prévenir un éclat, que d'en appeler au Président lui-même.

Je me rendis, en conséquence, à Long-Branch, où résidait Son Excellence.

Je m'adressai à M. le général Porter, Secrétaire du Président. Je lui dépeignis la situation et j'ajoutai :

— « Je ne veux pas user du droit que j'ai de de-
« mander une audience au Président, mais si Son
« Excellence pouvait être informée de mon arrivée,
« et si elle voulait bien me faire exprimer le désir
« de me voir, je serais heureux de me présenter chez
« elle. »

Deux heures après, M. le général Porter venait me trouver à mon hôtel, pour m'informer que le Président serait charmé de me voir entre quatre et cinq heures, à son cottage.

« Seulement, ajouta le général, ne portez pas de
« plainte formelle contre le Secrétaire d'État, car
« cela mettrait le Président dans une situation em-
« barrassante. »

La réserve diplomatique et le respect dû au Chef de l'État, auprès duquel j'ai eu l'honneur d'être accrédité, ne me permettent pas de reproduire mon entretien avec Son Excellence.

M. H. Fish a jugé convenable d'affirmer, dans sa dépêche du 16 novembre 1871, « Que le Président a

commencé par me refuser l'entrevue demandée, que Son Excellence m'a péremptoirement interrompu, lorsque j'ai essayé de parler de mes rapports avec le Secrétaire d'État, et, enfin, que le général Grant m'a traité avec froideur, sans m'adresser les salutations d'usage.

Je ne saurais acquiescer, même par le silence, à des assertions qui feraient croire que le Président des États-Unis aurait manqué d'égards vis-à-vis du représentant de l'Empereur.

J'affirme itérativement que le général Grant a été d'une parfaite courtoisie, et qu'il a bien voulu prêter une oreille attentive à tout ce que j'ai eu l'honneur de lui dire.

Les résultats acquis prouvent, d'ailleurs, que le but que je poursuivais a été atteint. Malgré tous les efforts de M. H. Fish, le voyage du Grand-Duc s'est accompli dans les conditions les plus satisfaisantes. Son Altesse Impériale, que j'ai eu l'honneur d'accompagner, a recu, du peuple américain, sinon de tous les fonctionnaires fédéraux, un accueil qui a consacré d'une manière éclatante les sympathies nationales, et qui a déjoué toutes les intrigues.

L'incident a été maintenu dans les limites d'un conflit personnel, et les dommages *directs* ou indirects que M. H. Fish suppose m'avoir causés sont amplement compensés par la conscience que j'ai d'avoir bien servi mon Souverain et mon pays, sans m'être laissé arrêter par des considérations d'amour-propre ou d'intérêt personnel.

AU CINQUIÈME CHEF

Prétendue opposition au traité de Washington.

J'ai entre les mains une lettre dans laquelle un des citoyens les plus honorables de l'Union Américaine atteste que, vers la fin de 1870, l'avocat J.-B. Stewart lui a dit : « qu'en suite de la résistance opposée par « M. de Catacazy à la réclamation Perkins, ce mi- « nistre sera obligé de quitter l'Amérique ; que, de « manière ou d'autre, on le fera partir, et que plu- « sieurs influences se sont coalisées pour aboutir, à « tout prix, à ce résultat. »

Le signataire de cette lettre, redoutant les vengeances de ces *influences coalisées,* m'a prié de ne faire usage de son nom qu'auprès du Cabinet Impérial. Je ne saurais le divulguer en conséquence.

Il n'en est pas moins positif qu'une coterie résolue à tout était à l'œuvre, en octobre 1870, pour me susciter des difficultés avec le Gouvernement fédéral.

Elle n'y avait réussi qu'imparfaitement, par la combinaison des fausses dépêches.

Elle renouvela ses tentatives, en se prévalant des négociations ouvertes à cette époque, entre le Cabinet de Washington et celui de Saint-James, pour faire croire que je cherchais à empêcher une solution amicale des différends entre les États-Unis et la Grande-Bretagne.

Les esprits étroits et méfiants, qui ne peuvent pas apprécier l'ampleur et la noblesse des principes politiques de l'Empereur, mon Auguste Maître, persistent à croire que le Cabinet Impérial spécule sur les dissensions internationales, et qu'il s'efforce même parfois, de les entretenir et de les envenimer.

Ces aberrations ont spécialement cours, relativement aux différends anglo-américains.

M. H. Fish ayant jugé à propos de soulever cette question, il importe de l'élucider. Je ne crois pas manquer à la réserve qui m'incombe en révélant, par la narration des faits suivants, la magnanimité et l'élévation de la pensée politique, dont les représentants de l'Empereur Alexandre ne peuvent être que les obéissants interprètes.

Le jour même où je partais de Saint-Pétersbourg, pour me rendre à Washington, le prince Gortchacow m'a dit ce qui suit, au sujet des rapports entre l'Angleterre et les États-Unis.

« ... Ne perdez pas de vue que nous ne sommes « pas des semeurs de discorde. Vous vous abstien- « drez soigneusement d'entretenir les mésintelli- « gences qui existent entre l'Angleterre et les États- « Unis. L'Empereur ne veut pas de politique mesquine « ou haineuse. Ce qu'il veut, c'est la paix et le « repos général. »

Par une coïncidence remarquable, je rencontrais, en sortant du cabinet du chancelier de l'Empire, M. Rumboldt, gérant à cette époque les affaires de l'ambassade d'Angleterre, à Saint-Pétersbourg.

Comme il me fit l'honneur de m'arrêter pour me souhaiter un bon voyage, je lui répétais textuellement ce que le prince Gortchacow venait de me dire.

Je puis, au besoin, me référer au témoignage de ce diplomate.

Moins d'un an après, le Président des Etats-Unis ayant adressé au Congrès un message hostile et presque menaçant à l'égard de l'Angleterre, j'eus, avec un homme d'Etat américain, dont je tairai le nom par discrétion, une conversation fidèlement reproduite dans un rapport adressé au prince Gortchacow, le 2/14 décembre 1869.

Je crois pouvoir en copier ce qui suit :

..... « Eh bien! me dit M. X..., que pensez-vous « du Message concernant l'Angleterre? Nous n'y « sommes pas allés de main morte à l'égard de la « superbe Albion. J'espère qu'on en sera content à « Saint-Pétersbourg, où l'on doit détester l'Angle- « terre autant que chez nous. »

« En effet, répondis-je, vous n'y êtes pas allés de « main morte. Puisque vous me faites l'honneur de « me demander mon opinion, je vous la dirai sans « détours. Je trouve qu'en élargissant démesuré- « ment la portée de l'affaire de l'Alabama, vous in- « firmez vos titres aux dédommagements qui vous « sont dus en réalité. Les personnes les plus impar- « tiales et les mieux disposées à votre égard seront « obligées de reconnaître que c'est une querelle que « vous cherchez, et non plus une compensation légi- « time que vous revendiquez. Vous voulez placer au

« débit de l'Angleterre les frais de plus d'une année « de guerre civile, et, ce qui plus est encore, les « bénéfices hypothétiques que vous auriez pu réa- « liser. Ceci, permettez-moi de le dire, bien entre « nous, c'est ce qu'on nomme en français faire un « compte d'apothicaire. »

« — Oui, répliqua M. X., le montant du compte que « nous préparons est un peu élevé, mais il est de « bonne politique de demander trop pour avoir « assez. »

« —Je ne suis pas de cet avis, répondis-je; quant « à moi, il me semble qu'un grand Etat comme l'Amé- « rique pourrait se passer de recourir à ces finesses « mercantiles. Il doit compter juste, affirmer ce qui « lui est dû, ne plus en démordre, et avoir le même « taux pour tout le monde, pour la superbe Albion « comme pour le modeste Danemark. C'est ce que « nous pratiquons invariablement chez nous, à Saint- « Pétersbourg, et ce dont nous avons lieu de nous « féliciter. Aussi, vous dirais-je, qu'en raison même « de la vive sympathie que vous nous inspirez, on « s'abstiendra fort probablement, en Russie, d'ap- « plaudir à cette partie du message présidentiel.... « Nous pouvons avoir des préférences, mais nous ne « détestons personne. Nous ne sommes pas surtout « des semeurs de discorde, et nous croyons qu'un « conflit entre vous et l'Angleterre serait une cala- « mité universelle. »

Le Chancelier de l'Empire a bien voulu m'écrire, dans une dépêche officielle en réponse à ce rapport

« Que l'Empereur daigne honorer de son entier suf-
« frage » le langage que j'ai tenu.

Je n'ai pas dévié un seul instant de la voie qui m'était tracée.

Tout en m'abstenant soigneusement d'émettre en public mon avis sur la valeur pratique de la combinaison désignée sous le nom de traité de Washington, et dont il était facile de discerner les défectuosités en connaissant les arrière-pensées tenues en réserve par M. H. Fish, j'ai profité de toutes les opportunités pour exprimer mes sympathies en faveur d'une solution pacifique.

Le lendemain de la signature du traité, je suis allé offrir mes félicitations à M. le comte de Grey et à M. H. Fish.

J'ai eu l'honneur de réunir à ma table MM. les Hauts Commissaires, et de porter un toast à l'heureuse issue des négociations.

Le citoyen américain, Cyrus Field, m'ayant invité à prendre part à un banquet qu'il offrait à M. le comte de Grey et à ses collègues, j'y ai répondu par la lettre ci-jointe en copie (Annexe *sub*, let. Q, v. Pièces justificatives), qui a été lue à ce banquet, et dans laquelle j'offre pour toast les mots de l'Évangile : « Bienheureux sont les pacificateurs ! »

Enfin, j'accusai réception de l'envoi officiel de deux exemplaires du traité de Washington, par la note suivante, du 2/14 Juillet 1871, que M. H. Fish n'a

pas jugé à propos d'insérer dans son recueil de documents :

« MONSIEUR,

« Le Département d'État a bien voulu m'envoyer deux « exemplaires imprimés du traité conclu entre les États-Unis « et la Grande-Bretagne, le 8 mai 1871.

« En vous remerciant de cette intéressante communication, « je crois devoir vous exprimer, Monsieur le Secrétaire d'État, « la cordiale sympathie avec laquelle sera accueilli, en Rus- « sie, tout ce qui peut contribuer au maintien du repos géné- « ral, ainsi qu'à la prospérité et à la gloire des États-Unis « d'Amérique.

« Veuillez agréer, etc., etc. »

C'est en présence de faits aussi positifs, aussi irrécusables, et qu'il ne pouvait pas ignorer, que M. H. Fish, sans produire aucune preuve à l'appui, s'est cru en droit d'affirmer, dans un document officiel : « Que M. Catacazy a fait et fait quotidienne- « ment des efforts pour entraver, embarrasser et dé- « faire le traité de Washington, » accusation d'autant plus étrange et contradictoire, qu'elle émane de l'auteur rétractant des dommages indirects.

AU SIXIÈME CHEF

Accusations miscellanées.

Parmi les accusations miscellanées de M. H. Fish, il n'en est qu'une qu'il ait spécifiée, en disant que

« M. Catacazy a tenu, dans ses conversations, des « propos offensants contre le Président et des fonc- « tionnaires fédéraux.

Dans un entretien du 25 mai 1871, le Secrétaire d'État a été plus explicite encore. Il m'a dit qu'il était parvenu à sa connaissance, qu'à un dîner, donné chez moi, j'avais tenu, contre le Président et contre lui-même, des propos que le respect dû au Chef d'un grand État ne me permet pas de reproduire ici.

Je répondis à M. H. Fish que rien ne l'autorisait à m'attribuer un aussi complet oubli de toutes les convenances et de tous les devoirs ; que je m'étais efforcé en toute occasion de témoigner de mon profond respect pour M. le Président, ainsi que de ma haute considération pour le Secrétaire d'État, et enfin que je regrettais vivement de le voir accessible à des commérages provenant sans doute de la même source que les fausses dépêches de l'année passée.

« Non, fit le Secrétaire d'État, ce ne sont pas seu- « lement les avocats Perkins, qui le disent ; c'est un « de vos collègues qui l'affirme. »

« — En ce cas, dis-je, veuillez me nommer ce collè- « gue, et confrontez-le avec moi, pour je puisse le « confondre. »

M. H. Fish s'y refusa, en disant qu'il ne pouvait pas trahir de confidence.

« Soit, répondis-je, mais vous pouvez demander à « ce monsieur s'il a le courage de répéter devant « moi ce qu'il vous a dit, et s'il s'y refuse, vous « devez en toute justice le considérer comme un

« calomniateur, et rétracter la blessante imputation que vous avez cru devoir émettre. »

Le Secrétaire d'État n'a jamais voulu se prêter à la confrontation ni rétracter ses arbitraires imputations.

Dans sa dépêche du 16 novembre, M. H. Fish m'accuse aussi de différentes infractions aux convenances sociales (social delinquencies).

Malgré tout mon désir de m'expliquer ce qui aurait pu motiver une accusation de cette nature, je ne puis me souvenir que d'un fait relatif à mes relations sociales, incriminé par le Secrétaire d'État fédéral dans un de ses entretiens avec moi.

Quelque temps après la discussion qui a eu lieu au Sénat, par rapport au projet d'annexion de l'Ile de Saint-Domingue, un journal de Washington, qui servait d'organe aux avocats Perkins, publia un article disant que j'avais encouragé M. Summer à s'opposer aux vues du Président.

Malgré l'absurdité de cette imputation, je crus devoir signaler cet article au Secrétaire d'État par un billet confidentiel dans lequel je répudiais toute solidarité avec l'opposition de M. Summer à l'annexion de l'Ile de Saint-Domingue, et je prémunissai M. H. Fish contre le parti que les avocats Perkins se proposaient de tirer de cette nouvelle calomnie.

Le Secrétaire d'État me dit peu de jours après, qu'il n'avait pas cru à mon intervention dans l'affaire de Saint-Domingue, mais « qu'il voyait avec regret « que je continuais à entretenir des relations avec

« M. Summer, après l'attitude qu'il avait pris à l'é-
« gard du Président. »

Je répondis qu'ayant eu l'honneur de connaître M. Summer depuis plus de vingt ans, et qu'appréciant les éminentes qualités de cet homme d'État, je n'avais aucune raison de rompre avec lui parce qu'il s'était produit une divergence de vues avec l'administration sur une affaire qui n'intéresse aucunement la Russie.

« Mes instructions, ajoutai-je, me prescrivent de
« n'intervenir dans aucune de vos questions inté-
« térieures, mais elles me disent aussi d'entretenir
« de bonnes relations avec toutes les sommités du pays,
« sans distinction de partis et d'opinions. D'ailleurs,
« M. Summer est Président du Comité exécutif des
« Affaires étrangères, et je dois lui témoigner tous
« les égards qui lui sont dus à ce titre comme à tant
« d'autres. »

« — Il ne sera plus longtemps président de ce Co-
« mité, répliqua vivement M. H. Fish; c'est un homme
« méchant et violent (he is a bad and a mad man),
« qui n'a plus aucun crédit dans le pays. »

Je me retirai, en demandant au Secrétaire d'Etat la permission d'être d'un avis tout différent, et en exprimant mes regrets de ne pas pouvoir obtempérer à ses suggestions.

Telle est la seule « infraction aux convenances sociales » qui m'ait été signalée par M. H. Fish.

Il est répugnant à tout homme sérieux et bien élevé, d'avoir à descendre dans les bas-fonds des commérages, pour en dissiper les malsaines émana-

tions. Je crois être allé aussi loin que ma dignité me le permet en repoussant les charges produites contre moi.

Je m'acquitte, en revanche, d'un bien agréable devoir, en constatant, avant de terminer cette lettre, que malgré les articles diffamants publiés dans quelques organes de la presse, pendant près d'une année consécutive, et malgré les accusations si graves formulées contre moi dans des documents officiels, le peuple américain a discerné, avec le bon sens qui le caractérise, le but et la valeur de ces attaques.

Il serait trop long d'énumérer tous les témoignages d'estime et de sympathie dont j'ai été honoré jusqu'au dernier moment de mon séjour aux Etats-Unis.

Il suffit de dire que *sept* gouverneurs d'Etats, *onze* maires des grandes villes de l'Union, et une multitude d'autres personnes appartenant à différentes classes de la société, m'ont exprimé par écrit, ou de vive voix, leur bienveillant intérêt, et ont eu à cœur de répudier, au nom du peuple américain, toute solidarité avec les menées de mes adversaires.

Jusqu'à présent encore je reçois quotidiennement des lettres pleines de sympathiques assurances. On m'écrit dans l'une d'elles ce qui suit : — « C'est « aujourd'hui surtout qu'on apprécie la sagacité et « la bonne foi dont vous avait fait preuve, en dis- « cernant les menées de M. H. Fish et en refusant « d'y associer la Russie. »

« Il ne résultera qu'une chose de toutes ces me-
« nées, m'a dit un homme d'Etat éminent d'Amé-
« rique, c'est la démonstration éclatante de l'indis-
« solubilité des liens d'estime et d'amitié qui unis-
« sent nos deux nations. »

Veuillez me permettre, Monsieur le Président, de citer l'un des plus touchants témoignages de sympathie que j'aie reçus peu de jours avant mon départ des États-Unis.

Un pasteur méthodiste de l'Orégon, que je n'ai jamais connu, a bien voulu m'adresser une lettre, conçue dans les termes suivants :

« Mon cher Monsieur,

« J'ai suivi avec intérêt, dans les feuilles publiques, le com-
« bat acharné qui vous est livré par l'intrigue. J'apprécie le
« calme et la sérénité que vous opposez aux outrages dont on
« vous abreuve. Je prierai Dieu pour qu'Il vous donne la force
« d'aller dignement jusqu'au bout. »

Cette bonne prière a été exaucée.

C'est le front haut et avec la conscience du devoir accompli que je viens revendiquer la place qui m'appartient dans l'estime de tous les esprits honnêtes et éclairés d'un pays que les liens d'une vive sympathie unissent à la Russie.

Vous êtes, Monsieur le Président de la Cour suprême, aux premiers rangs de la loyauté et de l'in-

telligence américaines. Comme homme d'honneur et comme Magistrat, vous me permettrez, en conséquence, de placer cet exposé sous vos bienveillants auspices.

Veuillez agréer l'hommage de mon profond respect.

C. CATACAZY.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Annexe A.

Copie d'un Rapport confidentiel de M. Catacazy, *à Son Altesse* M. le prince Gortchacow, *en date de Washington, le 21 mars/2 avril 1870.*

Mon Prince,

M'étant rendu, il y a quelques jours, au Département d'Etat, je fus fort surpris de m'entendre dire par M. Hamilton Fsih, « que des documents, d'une nature très-compromettante pour « moi, avaient été envoyés au Président. »

A ma demande de me les communiquer, M. H. Fish sortit de sa poche une liasse de papiers, et m'en donna lecture à titre confidentiel. La première de ces pièces était une lettre de l'avocat de la veuve Perkins, J.-B. Stewart, adressée à M. Dent, beau-frère du Président. Il y était dit, en résumé : qu'ayant eu possession, par des moyens à lui connus, d'une dépêche du *nouveau Ministre des Affaires étrangères de Russie*, à M. Catacazy, ainsi que de la réponse de ce dernier, il priait M. Dent de soumettre ces documents au Président, afin que Son Excel-

lence puisse juger de la conduite du Ministre de Russie, et de l'urgente nécessité de demander son rappel.

La seconde pièce portait pour titre : « Translation from the original of a dispatch from General Ignatiew to M. Catacazy. »

Elle était conçue dans les termes suivants, ou à peu près :

« A mon entrée au Ministère, j'ai vu par vos rapports à mon prédécesseur, que vous aviez eu l'audace de ne pas rendre à la veuve Perkins l'argent qui vous a été remis pour elle, et qu'au lieu de cela vous êtes allé recueillir des renseignements, afin d'opposer toutes les ressources de la chicane à cette légitime réclamation. J'ai rendu compte à l'Empereur de votre conduite. Sa Majesté en est indignée, et me charge de vous dire que vous seriez immédiatement chassé (expelled) du service, si vous persistiez dans cette attitude. Vous ne devez pas oublier que c'est uniquement par considération pour le prince Gortchakow que vous avez été envoyé en Amérique. Ne vous attendez pas à la même indulgence que le prince vous témoignait. »

La troisième pièce, qui était adressée par moi au général Ignatiew, à Saint-Pétersbourg, répondait à la précédente dans les termes suivants :

« Je suis profondément affligé d'avoir encouru la désapprobation de notre Czar (*sic*); j'ai cru bien faire en épargnant à Sa Majesté une dépense considérable: Ayant réussi à m'assurer du concours de M. Hamilton Fish, en payant quelques honoraires à son beau-fils, l'avocat Webster, j'étais sûr de réussir. A quoi bon être si généreux et si scrupuleusement honnête dans un pays où l'on n'a à faire qu'à des coquins? Le Président Grant, lui-même, vend la justice, et fait un trafic des places administratives. Le secrétaire d'Etat, Fish, tout riche qu'il est, vole des deux mains. Ayant la certitude de pouvoir épargner 800 mille dollars, en dépensant secrètement une vingtaine de millier

j'ose, malgré les ordres si formels de Votre Excellence, vous demander la permission de continuer à agir dans le sens des instructions secrètes de votre illustre prédécesseur. »

Au bas de chaque document il était écrit : L. Tasistro, interprète juré, certifie que la traduction faite par lui du français est conforme avec l'original.

Ayant lu ces pièces d'un bout à l'autre, sans faire la moindre observation, je les posais sur la table, et je dis à M. Fish que, n'étant pas sûr de maîtriser mon dégoût et mon indignation, je préférais remettre à un autre jour ce que j'avais à lui dire à ce sujet.

Le secrétaire d'Etat me proposa de venir le lendemain au soir chez lui, à domicile, pour causer à notre aise.

M'y étant rendu, j'exprimais à M. Fish toute ma gratitude pour la confiance qu'il m'avait témoignée.

« Je n'ai pas besoin, ajoutai-je, de démentir l'authenticité de ces pièces. Il est impossible de fabriquer des faux plus grossièrement maladroits. M. le général Ignatiew n'ayant pas été un instant ministre des Affaires Etrangères, je n'ai pas pu lui adresser des rapports ni en recevoir des dépêches. Il appert des dates indiquées sur ces pièces, qu'elles ont été forgées à l'époque où le cable télégraphique a mystifié le public américain, en annonçant la prétendue retraite du prince Gortchakow.....

« C'est bien heureux que vous ne m'en ayez donné connaissance qu'à titre confidentiel. Comme Ministre de l'Empereur, mon devoir eût été de suspendre immédiatement toute relation avec le secrétaire d'Etat Fédéral, et de rapporter à mon gouvernement que d'audacieux faussaires ont présenté au Président des documents qu'ils disent avoir soustrait à la Légation Impériale, et que Son Excellence n'a pas jugé à propos de sévir contre une aussi flagrante violation des immunités diplomatiques. Offi-

ciellement, j'ignore, et je veux ignorer aussi longtemps que possible, cet ignoble incident. D'ailleurs, ajoutai-je, en dehors de cette attaque contre un ministre étranger, n'est-ce pas un outrage direct au Président lui-même que d'oser lui présenter des faux contenant d'inqualifiables insinuations contre vous, son secrétaire d'Etat ? »

M. Fish me répondit que la loi ne sévit que contre les faux fabriqués dans le but d'extorquer de l'argent, que tel n'était pas le cas, qu'il n'y a pas d'extorsion directe; qu'on ne pouvait poursuivre Stewart que pour calomnie (slander), et que c'est tout au plus si on le condamnerait à payer quelques dollars à titre de dommages.

Je ne pus m'empêcher de reconnaître la valeur de ces considérations, et, sans insister davantage sur des poursuites judiciaires, j'exprimais à M. Fish l'espoir, qu'après l'expérience acquise, il ne soutiendra plus une cause dont les défenseurs sont de pareils scélérats.....

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Signé : C. Catacazy.

Annexe B.

Copie d'une Lettre confidentielle de M. Catacazy, *à* M. H. Fish, *en date de Washington, le 11 avril 1870.*

Mon cher Monsieur Fish,

J'ai l'honneur de placer ci-joint le procès-verbal d'une entrevue qui a eu lieu avant hier, entre le Sr L. Tasistro et M. Woldemar Bodisco, premier secrétaire de la Légation Impériale, assistés comme témoins de deux honorables citoyens américains MM. Hugh Caperton et F. Turk.

Interpellé par M. Bodisco sur l'infâme calomnie émise sur son compte, le Sr Tasistro a positivement nié le propos qui lui est attribué, et a déclaré que ni directement, ni indirectement, M. W. Bodisco ne lui a jamais remis les prétendus documents, ni fourni aucune espèce d'information.

Le Sr J.-B. Stewart, interpellé au même sujet, a fait des déclarations identiques, qui seront également consignées par écrit.

En présence de ce double démenti, et vu l'extrême gravité du fait, je vous prie très-instamment, de vouloir bien sommer MM. Tasistro et Stewart de dire quelle est la personne qui leur a remis les faux grossièrement fabriqués dont ils ont cru pouvoir impunément faire usage pour calomnier un représentant étranger, dans le but d'assurer le succès de cette frauduleuse machination qu'on nomme la réclamation Perkins.

C'est à titre privé et personnel que je vous fais cette demande, mon cher M. Fish.

Comme ministre de l'Empereur je tiens à ignorer cet outrageux incident, car le respect dû au caractère dont j'ai l'honneur d'être revêtu, m'imposerait de pénibles obligations que j'aimerais à éviter dans l'intérêt des bons rapports existant entre nos deux pays.

Recevez, etc., etc.

Signé : C. Catacazy.

Annexe C.

Copie d'une Note de M. de Catacazy, *à* M. Hamilton Fish, *Secrétaire d'Etat fédéral, en date de Washington, le 9/21 mai 1870.*

Le Sr J.-B. Stewart, avocat de la veuve Perkins, a fait imprimer et mettre en circulation la lettre ci-jointe, qu'il vous aurait adressée.

Il en appert que cet individu prétend avoir osé envoyer à S. E. M. le Président des États-Unis, par l'intermédiaire de M. le juge Dent, deux documents qu'il dit lui-même avoir soustrait de la Légation Impériale.

Je ne me permettrais pas de croire qu'une aussi flagrante atteinte à l'inviolabilité diplomatique consacrée par le droit des gens et les usages internationaux, ait pu s'accomplir sans que le magistrat suprême de l'Union Fédérale eût livré les coupables à la vindicte de la loi.

Ce n'est donc ni pour réclamer contre un fait aussi invraisemblable, ni pour protester contre une impunité qui ne saurait être acquise, j'en suis persuadé, aux auteurs de ces criminelles menées, que j'ai l'honneur de m'adresser à vous, Monsieur le Secrétaire d'État.

J'aime à croire également que je n'ai pas besoin de vous démontrer l'insigne fausseté du document que le sieur Stewart et son complice Tassistro ont l'audace de m'attribuer, et qui, d'un bout à l'autre, n'est qu'un tissu de mensonges et d'absurdités.

La teneur même de cette note, témoigne que c'est un faux aussi grossier que criminel. Un homme d'État de votre mérite et de votre expérience, Monsieur, doit comprendre à première vue que le représentant de S. M. l'Empereur de toutes les Russies ne saurait s'exprimer dans les termes qui me sont attribués sur le compte du peuple et des hauts fonctionnaires Américains.

Il est évident aussi que je ne pouvais pas faire mention *de l'illustre prédécesseur* d'un Ministre qui se trouve à la tête du Cabinet Impérial depuis 14 ans sans interruption.

Les perfides insinuations que ces faussaires m'attribuent par rapport aux relations que vous auriez cherché a établir entre moi et M. Webster votre beau-fils, témoignent encore une fois de l'étendue et de l'audace de leurs calomnies.

Si je viens solliciter votre intervention, Monsieur le Secrétaire d'État, c'est qu'il est parvenu à ma connaissance que J.-B. Stewart et L. Tassistro font circuler cet imprimé parmi les membres du Congrès, et qu'il importerait, dans l'intérêt des bonnes relations existantes entre nos deux pays, de ne pas laisser accréditer des calomnies qui peuvent exercer une fâcheuse influence sur les dispositions des Représentants du peuple américain à l'égard du Gouvernement impérial.

Le fait même de la fabrication de fausses dépêches par les avocats de la veuve Perkins justifie pleinement ce que j'ai eu l'honneur de vous dire dans ma note du 31 mars, 12 avril, par rapport à l'impossibilité absolue d'avoir aucune espèce de relations avec des individus de cette trempe.

En vous priant de me restituer l'imprimé ci-annexé, je solliciterai de votre obligeance, Monsieur le Secrétaire d'État, la communication de l'autre pièce dont J.-B. Stewart fait mention dans sa lettre.

Il importerait d'en constater aussi la fausseté, et je tiens à pouvoir soumettre les deux pièces au Cabinet Impérial, en demandant des ordres par rapport à ce qu'il me resterait à faire dans le cas où J.-B. Stewart et ses complices pourraient continuer impunément leurs menées.

Recevez, etc., etc.

Signé : C. Catacazy.

Annexe D.

Traduction d'une lettre personnelle de M. H. Fish, *à* M. Catacazy, *en date du 30 avril 1870,*

Mon cher Monsieur Catacazy,

Je place ci-joint une esquisse représentant quelques lots de terrain à moi, sur les 14me et 15me rues, entre les 2me et la 3me

avenues, dans la localité indiquée par vous, et près du square où est ma maison.

Les lots A. B. C., sur la 15me rue, sont à moi. Le lot contigu W. a été vendu par moi il y a un ou deux ans, mais on n'y a rien bâti et j'ai ouï dire que le possesseur voudrait aussi le vendre. Il s'est exprimé dans ce sens à quelques personnes qui sont en pourparlers avec moi pour l'acquisition de ces terrains. Les quatre lots réunis auraient près de 100 pieds de face, sur 103 1/2 pieds de profondeur. Je ne pense pas que vous puissiez trouver un terrain plus désirable pour le prix auquel il peut être vendu. Les lots D. E. F. et G., sur la 14me rue m'appartiennent aussi. Si vous trouvez que les unes ou les autres vous conviennent, je serais charmé d'en causer avec vous avant votre départ pour New-York.

Je suis à vous sincèrement, *Signé :* HAMILTON FISH.

P. S. — Je place ci-joint une lettre d'introduction pour M. Ludlow, agent foncier (real estate agent), un gentleman de grande expérience et intégrité. Pourtant si les lots indiqués vous conviennent, nous pourrions éviter les frais de courtage en traitant sans l'intermédiaire d'un agent. Cela nous épargnerait quelques centaines de dollars.

Annexe E.

Traduction d'une Lettre adressée par le général C. CLAY, *ex-Ministre des États-Unis à St-Pétersbourg, à* M. DE CATACAZY, *en date de New-York, le 1er mars 1870.*

Je viens de lire dans le *National Republican* un article intitulé : *Nos relations avec la Russie*, dans lequel on tâche de renouveler la réclamation Perkins.

Personal

Washington April 30. 1870

My dear Mr Calatayud

I endose herewith a sketch representing some lots belonging to me, on 14th & 15th Streets, between 2d & 3d Streets, in the neighborhood indicated by you, near the Square on which my residence fronts -

Lots A. B. C on 15th Street are mine - the adjoining lot W I sold some year or two since but it is unbuilt upon. & I

understand

understand that the owner is willing to sell it. He so said to some parties who, are at present in correspondence with me about my three lots. The four together would make one hundred feet front by one hundred three ¾ feet deep. I do not believe that you can find a more desirable piece of land, for the price at which these lots can be bought. Lots D. E. F. & G on 14th Street. also belong to me.

If you think that either of these situations would answer your purpose

purpose. I shall be very glad to converse with you on the subject before you go to Newyork -

I am very truly yours

H Hamilton Fish

P.S. - I enclose a letter of introduction to Mr E. H Leedlows a Real Estate Agent of great experience, & integrity - a gentleman. If however the Lots than indicated should prove what you desire, both you & I can save the Brokers Commission by conferring without the mediation of an Agent - It would save each of us several hundred dollars -

Mon nom étant lié aux négociations de cette affaire, et mon silence à ce sujet pouvant être interprété comme un acquiescement aux opinions de l'auteur de cet article, je ne crois pas commettre une indiscrétion en déclarant que j'ai consciencieusement approfondi la réclamation Perkins, dont j'ai eu officiellement connaissance lors de mon séjour à St-Pétersbourg, en ma qualité de ministre des États-Unis.

Tout en admettant que les représentants de Perkins eussent une apparence de droit à la générosité de l'Empereur de Russie, il est à mon avis évident qu'il n'y a pas le moindre fondement pour instituer contre le Gouvernement impérial une action légale de dommages-intérêts dûs au capitaine Perkins.

Je n'hésite pas à avouer que le maniement de cette entreprise, pendant huit années, par l'ex-secrétaire d'Etat fédéral, W.-H. Seward, et ses acolytes, ne fait pas honneur au nom américain. Mes opinions à ce sujet sont émises dans ma correspondance officielle. Chaque citoyen est intéressé à sauvegarder l'honneur de la République, chacun doit justice aux autres, et c'est pourquoi je ne désire pas cacher mes sentiments.

Je suis persuadé que si le Président et le peuple des Etats-Unis pouvaient connaître les faits dans leur réalité, ils seraient unanimement d'accord pour oublier cette affaire et épargner à la nation le déshonneur de l'injustice et de l'ingratitude envers l'Empereur de Russie, ce souverain qui, le seul parmi tous ceux de l'Europe, avait pris notre défense lorsqu'on voulait intervenir dans notre conflit national, pour amener la ruine d'un rival et l'extermination d'un peuple.

Quant aux intérêts dus à la Russie sur la somme votée pour la mise à exécution du traité de cession d'Alaska, il ne peut y avoir qu'une seule opinion parmi les honnêtes gens. Les nations, ainsi que les individus, sont tenues à remplir les obligations contractées. Les velléités de subordonner la

stricte observation d'un traité, à l'acceptation de réclamations indéfinies de la nature de celle de Perkins, ne peuvent jamais être approuvées par le peuple américain.

Je vous autorise à faire de ma lettre l'usage qui pourrait le mieux servir à revendiquer la justice et à sauvegarder l'honneur des deux nations, dont l'amitié sera, j'aime à l'espérer, éternelle.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : C.-M. CLAY.

Annexe F.

Traduction d'une Lettre adressée par M. CATAÇAZY, *au* Général CLAY, *en date de Washington, le 8 mars 1870.*

MON CHER MONSIEUR,

Je vous suis très-obligé pour la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 1er de ce mois, et dans laquelle vous exprimez spontanément votre opinion sur la prétendue réclamation de Perkins.

Votre témoignage a d'autant plus de valeur, qu'en qualité d'ancien représentant des Etats-Unis, à Saint-Pétersbourg, vous avez été chargé officiellement du maniement de cette affaire, et que vous êtes à même, par conséquent, d'en apprécier la valeur.

Vous savez avec quel soin scrupuleux, et quelle impartialité, le Gouvernement Impérial a procédé à l'investigation de cette affaire, dans la ferme intention de payer jusqu'au dernier centime de l'argent réclamé, s'il en était dû en droit ou en équité.

Lorsque le Comité chargé de cette investigation acquit la conviction qu'il n'y avait pas la moindre base juridique aux réclamations suscitées par les personnes intéressées à faire valoir les prétentions erronées de la veuve Perkins, vous fûtes informé que le Cabinet Impérial prit la détermination de décliner courtoisement, mais résolûment, que la question fut soumise à l'arbitrage.

Ce que vous ignorez, peut-être, ce sont les motifs de cette détermination.

Quel que soit le montant de la somme réclamée, la Russie serait à même, croyez-moi, de le payer. A l'égard des citoyens américains surtout, elle est disposée à agir avec libéralité plutôt qu'autrement. Mais ce n'est pas une question d'argent, c'est une question de principe. Nous ne pouvons pas admettre qu'on nous en impose, et qu'on nous harcèle continuellement avec des réclamations qui ne sont basées que sur les assertions des personnes intéressées. Si nous cédions cette fois-ci, nous serions réellement inondés de réclamations analogues, surgissant de toutes les parties de l'Union.

Il y a peu de jours encore, j'ai reçu la lettre d'un individu qui prétend que mon Gouvernement est tenu de lui acheter 10,000 membres artificiels, parce qu'un médecin russe, voyageant aux États-Unis, les a examinés, et lui a dit, qu'en cas de guerre, on pourrait les placer en Europe. Une autre, veuve, généralement on aime à mettre en avant des veuves dans ces occasions-là, réclame 300 mille dollars pour une torpille inventée par son défunt époux, et dont le dessin aurait été montré à un officier de la marine impériale.

Peut-on rationnellement s'attendre à ce qu'un gouvernement comme celui de la Russie, consente à soumettre à des arbitrages des réclamations de ce genre?

Je m'empresse d'ajouter que, si d'un côté il y a des individus qui se livrent à de pareilles menées, il y a, en revanche, aux Etats-Unis, beaucoup de personnes distinguées et honorables, qui répudient toute solidarité avec ces spéculations, et qui se comportent bien différemment.

En outre de la lettre, si obligeante et si caractéristique, que vous avez bien voulu m'adresser, j'en ai reçu une d'un gentleman de l'État de Massachussets, qui m'a spontanément offert de prouver que cette réclamation, qui s'élève à 800 mille dollars, a été placée entre ses mains, par Perkins lui-même, pour être vendue pour 100 dollars, et même moins; que ledit Perkins était adonné à l'intempérance, et qu'il avait avoué, dans le temps, avoir écrit des lettres « pour dresser des piéges aux agents russes. »

Ces faits, ainsi que d'autres de la même nature, se trouvent consignés dans des témoignages assermentés qui sont en ma possession.

Malheureusement, ces circonstances ne sont pas connues, et dans les sphères privées, comme dans les sphères officielles, cette question est appréciée et jugée au point de vue exclusif des assertions émises par les organisateurs et les protecteurs de cette audacieuse machination.

Comme vous le dites très-pertinemment, la Russie a toujours été l'amie sincère et fidèle de l'Amérique. Ses sympathies se sont révélées dans les grandes comme dans les petites circonstances, par des faits et non pas seulement par des paroles.

Mais, mon cher Monsieur, entre nations comme entre individus, l'amitié doit avoir pour bases les égards et une sage discrétion. Mon gouvernement s'abstient soigneusement de soutenir des réclamations privées contre celui des États-Unis, quoi qu'il en existe, de la part des sujets russes, de bien plus valables que cette véreuse affaire Perkins. La réciprocité nous est due par conséquent, et j'aime à espérer qu'elle sera observée.

Pour ce qui concerne les intérêts à recevoir sur le prix de cession d'Alaska, dont vous parlez dans votre lettre, la seule chose que je me crois permis de vous dire, c'est que les journaux ont été dans l'erreur en affirmant que j'ai *réclamé* cet argent. Je n'ai présenté aucune réclamation, j'ai seulement signalé à l'attention de M. le Secrétaire d'État fédéral l'existence de cette lacune dans nos règlements de compte, en exprimant la conviction qu'auprès d'un gouvernement d'une aussi haute honorabilité que celui des États-Unis, il suffit d'une simple suggestion pour obtenir le paiement de ce qui est dû.

Je ne saurais terminer sans ajouter quelques mots pour vous dire qu'il m'est impossible de m'associer à vos appréciations, quant à la manière dont M. Seward a agi dans cette affaire. Un homme d'Etat de sa réputation, qui a rempli pendant plusieurs années les éminentes fonctions de secrétaire d'Etat fédéral, peut, jusqu'à un certain point, s'être trompé sur la valeur d'une réclamation, mais on ne saurait mettre en doute la pureté de ses intentions, et je ne saurais me dispenser d'exprimer ma haute considération pour ce gentleman si distingué.

Recevez, etc.

Signé : CATACAZY.

Annexe G.

Traduction d'une Lettre de M. H. FISH *à* M. DE CATACAZY, *en date de Washington, le 2 décembre 1870.*

CHER MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre billet confidentiel et personnel du 1er courant, au sujet de certaines publi-

cations de journaux, et je suis content d'y voir la *négation emphatique* de votre connivence avec celles-ci, connivence qui pourrait avoir de désagréables conséquences.

Je me suis empressé de me rendre à votre désir en soumettant la teneur de votre lettre *au Président, qui n'a pas été moins charmé que moi des assurances y contenues.*

Recevez, etc., etc

Signé: H. Fish.

Annexe H.

Copie d'une Lettre personnelle, adressée à M. H. Fish, *par* M. de Catacazy, *le 13 juin 1871.*

Veuillez me permettre d'accompagner ma communication officielle du jour, de quelques explications personnelles.

La lettre non officielle, que vous avez cru devoir m'adresser en dernier lieu, n'est certes pas de nature à m'y encourager. Vous m'avez exprimé, Monsieur, des doutes peu déguisés sur la véracité de mes assertions, en disant que vous ne pouviez pas assumer la responsabilité de leur exactitude.

Vous opposez une fin de non recevoir absolue à une demande très-motivée et conçue dans les termes les plus cordiaux.

Je dois en conclure, que les personnes intéressées à vous indisposer contre moi y ont réussi complétement, et, si je ne consultais que mes légitimes susceptibilités, j'aurais renoncé à l'espoir de vous ramener à des sentiments plus justes et plus bienveillants à mon égard.

Mais l'homme privé doit faire, en certaines circonstances, le sacrifice de son amour-propre à l'homme officiel. Je suis Ministre de l'Empereur, Monsieur, et à ce titre je dois épuiser toutes les ressources de la conciliation, avant de prendre des résolutions qui pourraient compromettre les relations d'amitié existantes entre les deux pays.

Vous êtes trop loyal et trop perspicace, Monsieur, pour ne pas reconnaître, malgré les préventions qu'on a su vous inspirer contre moi, que la récente publication de la fausse dépêche fabriquée par les avocats Perkins, le procès intenté au baron Osten-Sacken par leurs associés les recéleurs du vol de la banque de Varsovie, et les injures quotidiennes à mon adresse, publiées dans les journaux depuis quelques temps, révèlent tout un plan d'action combiné dans le double but de m'éloigner d'ici, et de mettre du froid entre nos deux gouvernements.

S'il ne s'agissait que de mon éloignement, je vous avoue que je m'y serais facilement résigné, mais je dois faire tout ce qui est en mon pouvoir pour empêcher que cette intrigue n'aboutisse au second but qu'elle se propose.

Il ne dépend que de vous, Monsieur, de mettre un terme à ces rumeurs, et de déjouer cette intrigue en accédant au vœu que je vous exprime dans ma note officielle. Vous ne pouvez pas croire à l'authenticité des fausses dépêches qui me sont attribuées; partant de là il ne serait que juste de ne pas laisser accréditer les calomnies qu'elles contiennent.

Je ne puis pas le faire moi-même sans manquer aux usages diplomatiques, et je pense qu'il serait très-regrettable de laisser les choses s'envenimer, au point de mettre le Cabinet Impérial dans la nécessité de constater, par la publication officielle des pièces, que des refus persistants ont été opposés aux réclamations légitimes du représentant de l'Empereur.

Quant à ce qui me concerne personnellement, permettez-moi, Monsieur, de résumer en quelques mots et pour la dernière

fois, les charges produites contre moi, et que vous avez cru devoir accueillir, jusqu'à un certain point.

On m'accuse maintenant d'avoir écrit ou inspiré un article signé Don Piatt, contenant des attaques contre l'administration, et inséré dans une feuille de Cincinnatti.

Je vous ai affirmé, et j'affirme encore sur l'honneur, que je n'ai jamais eu de ma vie aucune espèce de relation directe ou indirecte avec ce Dan Pialt, et que cet article m'était absolument inconnu jusqu'à ce que vous ne me l'ayez montré.

Vous m'avez dit, Monsieur, que le fait vous avait été affirmé par un membre du corps diplomatique. Je vous ai prié de me confronter avec ce calomniateur, ou, du moins, de me le nommer. Vous vous y êtes refusé en disant que vous ne pouviez pas trahir de confidence.

On vous a dit encore que je m'étais exprimé en termes très-hostiles contre le traité de Washington et ses négociateurs. A ces vagues accusations, ou pour mieux dire à ces commérages, j'ai opposé trois faits positifs: les félicitations adressées par moi à Lord Grey, en présence du général Schenk; les compliments adressés à M. Bancroft Davis, le lendemain de la signature du traité, et enfin ma lettre à M. Cyrus Field.

Je ne mentionnerai qu'en passant l'accusation si incohérente, de m'adresser à moi-même des injures dans les journaux, et de menaces anonymes pour discréditer dans votre opinion les avocats Perkins

En résumé, c'est tout ce qui a été produit contre moi, et si l'on place en regard les témoignages de bon vouloir, de considération et d'empressement que je me suis efforcé de donner depuis mon arrivée aux États-Unis, je ne pense pas que des charges aussi peu fondées puissent être maintenues un seul instant.

J'aime à espérer, Monsieur, que mettant toutes préventions de côté, vous prendrez ce qui précède en équitable considération. J'ose en appeler au besoin, par votre intermédiaire, à la bienveillante appréciation de Son Excellence M. le Président lui-même.

Je ne puis pas admettre que quelques mauvais intrigants qui veulent extorquer de l'argent, réussissent à mettre du froid entre deux gouvernements qui ont échangé tant de preuves réciproques d'estime et d'amitié.

J'aime aussi à espérer, Monsieur, que vous apprécierez la cordialité et la loyauté de mon langage, et que vous voudrez bien vous prêter au rétablissement des excellentes relations personnelles que je tiens à entretenir avec vous.

Veuillez agréer l'assurance de ma haute considération,

Signé : CATACAZY.

Annexe I.

Traduction d'une Note, adressée par M. Hamilton FISH, *à* M. CATACAZY, *en date de Washington, le 16 juin 1871.*

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 30 mai/11 juin 1871.

Vous vous référez à une lettre en date du 9/25 mai 1870, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et vous annexez une copie de cette lettre, en me disant qu'elle est restée sans réponse.

Il ne peut pas avoir échappé à votre souvenir que, le 2 juin 1870, vous vîntes me voir, pour m'informer de votre intention de vous rendre avec votre famille, pour la saison d'été, à New-York ou dans les environs, et que, lors de cette entrevue, vous me posâtes la question si j'avais l'intention de répondre à votre lettre du 9/21 mai.

Il vous fut répondu qu'on ne croyait pas utile ou nécessaire de prolonger la correspondance sur l'affaire en question. Je suis resté sous l'impression que vous avez adhéré aux motifs assignés, et que vous étiez resté satisfait.

Il est dû, au représentant de S. M. Impériale, que je rappelle cette entrevue, pour écarter toute possibilité de soupçon, par rapport à un manque de respect, pour vous personnellement ou pour le représentant de S. M. Impériale, par l'absence d'une réponse écrite à la lettre en question.

Je retrouve dans les notes, prises à cette époque, qu'à cette même entrevue, vous m'avez prié de vous restituer la pièce imprimée, qui accompagnait votre note du 9/21 mai. Je croyais, jusqu'à la réception de votre dernière note, que cette restitution était faite; je regrette d'apprendre, qu'en suite d'une de ces négligences, qui arrivent parfois dans l'administration d'un département qui a une vaste correspondance, tel n'a pas été le cas. Je place ci-joint la pièce en question.

Je me crois justifié à dire, que l'article publié dans le *New-York Evening-Post*, du 10, dont une copie était annexée à votre note du 11, est aussi offensant pour moi, qu'il pourrait l'être pour vous. Il a amené la publication d'une lettre que vous m'avez adressée le 13 mars 1870, pour démentir et récuser les expressions qui vous sont attribuées dans les prétendus extraits insérés dans le *Post*.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'aussitot que la prétendue correspondance entre vous et votre gouvernement est

venue à ma connaissance, je vous en ai fait part (en mars 1870), et qu'après avoir accueilli votre démenti, je vous ai donné plus d'une fois l'assurance que, ni le Président, ni moi-même, nous n'entretenions l'idée qu'une correspondance pareille aurait été échangée entre vous et votre gouvernement.

Vous avez toujours attribué l'origine et la mise en circulation de ces prétendues dépêches, ainsi que de diverses autres publications, aux agents de la réclamation Perkins, mais vous n'avez jamais produit de preuves à l'appui de cette accusation, qui ne reposait que sur vos soupçons et vos déductions.

Tout en admettant volontiers, ce que je n'ai même pas supposé, que ces lettres eussent été échangées entre vous et votre gouvernement, il ne m'a jamais été prouvé que ces pièces émanassent de ceux que vous désignez.

Je ne puis pas faire autrement que de reconnaître à ces personnes une dose considérable d'intelligence et de vigueur dans la poursuite et la défense de leur cause. Il est si évidemment de leur intérêt de ne pas se quereller et de ne pas soulever de litige supplémentaire avec le représentant de Russie, qu'on ne peut pas supposer qu'ils aient voulu provoquer une controverse avec lui.

Je ne puis pas accepter, en conséquence, la suggestion, si fréquemment faite par vous, que les différents articles de journaux qui vous concernent, émanent de cette source. Ces publications constituent un mystère encore inexpliqué, qui est en corrélation avec la production de votre prétendue correspondance.

Personne ne sait mieux que vous la liberté exercée par une partie de la presse de ce pays, en parlant des individus occupant des positions officielles, ainsi que des moyens auxquels ont recours ceux qui contribuent à des articles personnels à sensation, qui n'apparaissent que trop souvent, comme

vous le savez aussi. Plusieurs contenaient des attaques injurieuses contre le Président des États-Unis, et ils ont fait l'objet de quelques-unes de mes conversations avec vous.

Je profite de cette occasion pour vous offrir l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : Hamilton Fish.

Annexe J.

Copie d'une Note, adressée par M. Catacazy, *à* M. Hamilton Fish, *en date de New-York, le 13/15 juin 1871.*

J'ai l'honneur de vous accuser l'exacte réception de votre note du 16 juin.

Je vous prie d'agréer mes remerciements pour les explications que vous voulez bien me donner, ainsi que pour la publication de ma lettre du 13 mars 1870.

Je me souviens, en effet, qu'à notre entrevue du 2 juin 1870, sur votre assurance que vous ne conserviez aucun doute, quant au caractère apocryphe des fausses dépêches présentées par l'avocat J.-B. Stewart, j'ai reconnu avec vous qu'il serait préférable de ne pas prolonger de correspondance officielle sur un sujet aussi scandaleux.

Mais, vous voudrez bien me permettre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, de vous rappeler qu'à cette même entrevue, je vous ai prié instamment de faire procéder à une enquête, pour découvrir les auteurs de cette audacieuse machination, et que, pour ma part, je vous ai démontré, pièces en main, que l'avocat J.-B. Stewart, et son associé, L. Tassistro, avaient émis de

fausses assertions en vous affirmant, comme vous me l'avez dit, que ces prétendues dépêches avaient été obtenues par l'entremise d'un employé de la Légation Impériale.

Vous semblez être arrivé depuis, Monsieur le secrétaire d'Etat, à la conviction que l'avocat J.-B. Stewart est innocent de toute participation dans ces menées, ainsi qu'à la récente publication, dans les journaux, d'un fragment de la dépêche qui m'était attribuée. Dans la note, à laquelle j'ai l'honneur de répondre, vous vous efforcez, du moins, de dégager la responsabilité des avocats Perkins, en disant : « Qu'ils travaillent avec une intel-
« ligence et un zèle trop considérables à la défense et à la pour-
« suite de leur cause, pour la compliquer par des différends
« personnels avec le ministre de Russie. »

Tout en accueillant cette opinion avec la déférence qui vous est due, je ne saurais me dispenser de vous prouver que mes suggestions et mes déductions sont amplement motivées.

Le document annexé à ma note du 9/21 mai 1870, et que vous venez d'avoir la bonté de me restituer, est signé : « J.-B. Stewart. »

Il en appert que cet avocat reconnaît lui-même avoir envoyé le 1er ou le 2 mars 1870, à Son Excellence M. le Président, les fausses dépêches en question, — qu'il dit les avoir reçues d'un sieur Tassistro, et que, malgré mes dénégations, il soutient et affirme l'authenticité de ces pièces.

Dans une lettre que l'avocat J.-B. Stewart m'a adressée, en date de Washington, le 20 novembre 1869, et dont je puis produire l'original, il s'exprime dans les termes suivants sur le compte du sieur Tassistro :

« Je me permets aussi de vous faire savoir que M. L. Tas-
« sistro, le porteur de cette lettre, est d'ores, et en avant, mon
« associé dans cette cause, et qu'il est autorisé à m'engager,

« moi et mes mandataires, par toutes ses assertions, ses engage-
« ments, ses propositions ou ses adhésions. »

En outre de cette déclaration, qui établit d'une manière irrécusable la solidarité existant entre ces deux individus, il y a le fait majeur et incontesté de l'envoi des fausses dépêches à Son Excellence M. le Président, par J.-B. Stewart.

Quant à la participation de cet avocat à la publication d'une de ces pièces, et aux attaques dirigées contre moi dans la presse, elles me semblent être démontrées, avec non moins d'évidence, par les considérations suivantes :

Le Département d'Etat, la Légation Impériale, et les avocats de la veuve Perkins, étaient seuls en possession du texte des fausses dépêches en question.

Admettre, fût-ce même à titre de supposition, que vous ou moi nous eussions provoqué la publication d'une pièce que vous qualifiez, à très-juste titre, d'offensante pour tous les deux, serait d'une inconvenante absurdité.

Le soin qu'on a pris d'élaguer de cette pièce les passages les plus invraisemblables, son apparition dans le même journal qui, depuis plus de deux mois, soutient passionnément la réclamation Perkins, et se livre aux attaques les plus violentes contre le Gouvernement Impérial et contre moi, — la simultanéité de ces attaques et des rumeurs mises en circulation pour affirmer que le Département d'Etat aurait reconnu la validité des réclamations Perkins pour la somme de 200 et quelques mille dollars, avec les intérêts, — enfin, les poursuites judiciaires intentées contre le consul général de Russie par les recéleurs de ces mêmes actions, volées de la Banque de Varsovie, que l'avocat J.-B. Stewart m'avait fait proposer de me vendre à bas prix, en 1869; — tout se combine pour donner à mes soupçons la valeur d'une certitude, et pour prouver que les avocats de la

veuve Perkins ne reculent devant rien pour arriver à leurs fins d'extorsion.

Je ne saurais attribuer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, les allusions si transparentes qui terminent votre note du 16 juin, qu'à l'équitable intention de me mettre à même de démentir officiellement les calomnieuses imputations produites à ma charge.

Je suis confirmé dans cette supposition par les assurances que vous voulez bien me donner, Monsieur le Secrétaire d'Etat, concernant vos dispositions à ne pas manquer d'égard envers le représentant de Sa Majesté l'Empereur, mon Auguste Maître, et envers moi personnellement.

Je profiterai, en conséquence, quelque pénible qu'il me soit d'avoir à repousser de pareilles imputations, de l'opportunité que vous m'offrez.

Je vous demanderai seulement la permission de ne pas me placer sur le terrain des allusions et des réticences, mais sur celui de la franche cordialité, dont il m'est prescrit, par les ordres de l'Empereur, mon Auguste Maître, de ne pas m'écarter, dans mes rapports avec le Gouvernement fédéral.

Vous m'avez dit, Monsieur le Secrétaire d'Etat, lors de cet entretien du 13/25 mai, auquel vous vous référez, et dont j'ai pris soigneusement note, pour en rendre compte au Cabinet Impérial : « Que vous croyez vous acquitter de ce qui m'est dû, en me « prévenant qu'on vous affirme de différents côtés que j'ai écrit « ou inspiré des articles de journaux contenant de violentes « attaques contre l'Administration et le Président lui-même. »

Lorsque je vous ai demandé qui osait affirmer de pareilles calomnies, vous m'avez dit : que le fait vous avait été rapporté, entr'autres, par une personne digne de foi, vivant dans la même sphère sociale que moi.

A mon instante demande de me confronter avec cette per-

sonne, ou, du moins, de me la nommer, vous m'avez répondu en me disant : que vous ne pouviez pas trahir de confidence.

J'ai opposé à ces imputations le démenti le plus catégorique.

J'ai protesté de mon profond respect pour Son Excellence M. le Président, ainsi que de ma haute considération pour les membres de son Administration.

J'ai répudié, avec une légitime indignation, la supposition que le Représentant de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies puisse manquer à tous ses devoirs, comme à toutes les convenances, en s'associant, directement ou indirectement, à des folliculaires, pour attaquer le chef suprême du Gouvernement auprès duquel il a l'honneur d'être accrédité.

Je réitère ces assurances, Monsieur le Secrétaire d'Etat, de la manière la plus formelle, et je vous prie de les soumettre à Son Excellence M. le Président.

Veuillez agréer l'assurance, etc.

Signé : CATACAZY.

Annexe K.

Traduction d'une Lettre de M. CATACAZY, *à* M. DE CHANDLER, Avocat, *en date de Washington, le 1er janvier 1872.*

CHER MONSIEUR,

Je vous ai exprimé le désir d'avoir chez vous une entrevue avec M. G.-W. Adams, dans le but bien précisé de s'assurer comment et par qui, il a été si complétement induit en erreur, qu'il a cru pouvoir affirmer les faits inexacts exposés dans sa lettre au Secrétaire d'État, du 28 octobre 1871.

Je vous demande actuellement, de m'informer des raisons qui portent M. G.-W. Adams, à décliner l'entrevue proposée et de lui déclarer que je le somme: en premier lieu, de produire la minute de l'article dont il fait mention dans sa lettre à M. H. Fish, et portant à ce qu'il affirme des corrections de ma main.

En second lieu, de préciser comment, et par qui lui a été remis l'article sus-mentionné à la Légation de Russie, par ordre de M. de Catacazy, comme il l'affirme.

Vous pouvez ajouter que je suis prêt à déposer, chez mon banquier, une somme de 3,000 dollars, pour être distribuée aux pauvres de Washington, si jamais l'article en question du *World* portant des signes de révision ou de correction, émanant véritablement de moi, serait produit et reconnu par des juges compétents et impartiaux.

Recevez, etc., etc.

Signé: C. Catacazy.

Annexe L.

Traduction d'une Lettre de M. Piatt *à* M. de Catacazy, *en date de Washington, le 12 octobre 1871.*

J'ai l'honneur de répondre à vos quatre questions, ainsi conçues :

1° Ai-je eu l'honneur de vous voir jusqu'à ce jour, ou bien ai-je eu quelques relations avec vous?

2° Vous ai-je fourni directement ou indirectement, pour la publication, un article sur un sujet quelconque?

3° Ai-je eu directement ou indirectement part à la rédaction d'articles dans le *Cincinnati Commercial* concernant le traité de l'Alabama?

4° Me voyez-vous aujourd'hui pour la première fois?

Je réponds à la première question : *Non*.

Non, à la seconde;

Non, à la troisième;

Non, à la dernière et quatrième.

Quoique cela puisse paraître étrange, j'ai l'honneur de vous dire que c'est aujourd'hui que j'ai eu l'honneur de vous voir pour la première fois. Dans l'espoir que ces réponses peuvent vous satisfaire, j'ai l'honneur, etc., etc.

Signé : D. Piatt.

Annexe M.

Traduction d'une Lettre de M. James Gordon Bennett, *Rédacteur en chef du* New-York-Herald, *à* M. de Catacazy, *en date de New-York, le 11 janvier 1872.*

Mon cher Monsieur,

J'ai exactement reçu votre lettre datée de Boston, le 13 décembre 1870. Pour cause d'absence de New-York, je n'ai pas pu y répondre jusqu'à présent. Vous dites qu'il a été publié dans divers journaux, et qu'il a même été affirmé officiellement, que vous m'avez envoyé des articles attaquant le gouvernement fédéral et ses hauts fonctionnaires, et vous vous dites obligé, en conséquence, de me prier de répondre aux questions suivantes :

1° « Depuis que j'ai eu le plaisir de faire votre connaissance, « à titre de commodore du Yacht-Club, et comme un membre « distingué de la société de New-York, ai-je jamais proféré en « votre présence une parole contre le Président des États-« Unis ou son Cabinet. »

Nos conversations n'ayant jamais eu trait à la politique, je ne puis pas me souvenir que vous vous soyez jamais exprimé d'une manière défavorable soit à l'égard du Président, soit à l'égard de quelque autre fonctionnaire.

2° « En causant avec vous de l'affaire Perkins, ne vous ai-je « pas dit que je croyais fermement que le Secrétaire d'État a « été induit en erreur, et que, malgré ses violentes attaques « contre moi, je le considère comme un parfait gentilhomme, « opinion que j'entretenais naïvement à cette époque? »

Je me souviens qu'en une circonstance, il a été incidemment fait mention de la réclamation Perkins, mais je ne puis pas me rappeler aujourd'hui, si vous vous êtes exprimé sur le compte du Secrétaire d'État, dans tel ou tel sens.

3° « Ai-je jamais essayé, par corruption, d'influencer « votre opinion à l'égard des questions politiques, comme on « l'a calomnieusement affirmé. »

Ainsi que je l'ai déjà dit, nos conversations n'ont jamais eu de caractère politique; elles avaient principalement trait à la réception de S. A. I. le Grand-Duc Alexis, par le Yacht-Club.

Conséquemment, vous n'avez jamais pu chercher à m'influencer, et quant aux accusations de corruption, je les considère tellement absurdes, qu'elles ne me semblent pas mériter de réfutation.

Votre très-dévoué,

Signé : James Gordon Bennett, junior.

Annexe N.

Traduction d'une Lettre de M. Horace Greeley, *Rédacteur en chef du journal* « la Tribune, » *à* M. de Catacazy, *en date de New-York, le 15 janvier 1872.*

J'ai reçu votre lettre concernant les agissements avec la presse, qu'on vous impute, et j'y réponds ainsi :

1° Autant que mes souvenirs et mes informations me servent, pas une ligne, écrite ou dictée par vous, n'a paru dans les colonnes de *la Tribune*, excepté des documents officiels portant votre signature.

2° En deux, ou peut-être en trois occasions, vous m'avez fourni des données dont j'ai fait usage pour la rédaction d'articles de *la Tribune*. Il va sans dire qu'aucune critique contre mon Gouvernement n'a été émise par moi sur des suggestions de votre part.

3° Une seule et unique fois, vous m'avez entretenu par écrit de la réclamation Perkins, de façon à pouvoir être interprétée comme ayant trait à mon Gouvernement, surtout en présence de l'appui notoire accordé par ce Gouvernement à ladite réclamation. Toutefois, *la Tribune* n'a pas profité de cette communication.

4° Je n'ai jamais entendu dire, et je ne puis pas croire, que vous ayez cherché à profiter de *la Tribune*, par ses correspondants de Washington, ou en d'autres villes.

Je crois avoir répondu ainsi très-explicitement à toutes vos questions.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : H. Greeley.

Annexe O.

Traduction d'une Lettre du Rédacteur en chef du journal « The Sun, » M. DANA, *à* M. DE CATACAZY, *en date de New-York, le* 17 *janvier* 1872.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre honorée de cette date posant certaines questions. Pour plus de facilité, je copierai ces questions, en y joignant mes réponses. La première question est ainsi :

1° Vous ai-je jamais vu, ou bien ai-je eu des relations directes ou indirectes, soit avec vous personnellement, soit avec vos correspondants et vos *reporters* ?

A ceci je réponds : Je ne vous ai jamais vu et ne vous connais même pas de vue ; — je n'ai eu aucune relation avec vous, directement ou indirectement. — Je n'ai aucune raison aussi de supposer qu'un correspondant, ou bien un *reporter* de ce journal, ait eu des relations avec vous. De plus, je n'ai pas de raison pour croire qu'aucun article publié dans *le Sun* émanât de vous, ou ait été inspiré par vous.

Votre seconde question est ainsi :

2° Ai-je jamais tâché de vous influencer, vous ou votre journal, sur une question politique ou personnelle ?

A quoi je réponds : Jamais.

Votre troisième question est ainsi :

3° Un de vos *reporters* m'ayant interpellé sur l'escalier du *Clarendon Hotel*, en insistant pour obtenir des informations, sous prétexte que *le Sun* avait toujours pris ma défense, ne lui ai-je pas répondu que je désirais ne donner aucune explication,

et que je ne forme qu'un vœu, c'est que *le Sun* s'abstienne de tout commentaire sur mes relations avec le Département d'Etat?

Je réponds à ceci : Que j'ai effectivement reçu d'un de mes *reporters*, le lendemain de sa rencontre avec vous, une relation conforme au fait cité dans votre question.

Il est vrai, Monsieur, que je vous ai quelquefois défendu quand je vous ai cru injustement attaqué; mais j'ai aussi critiqué votre conduite, comme fonctionnaire public, quand je la croyais blâmable. Dans toutes ces occasions, j'ai agi selon les exigences de la cause publique, et non selon celles de quelque intérêt individuel.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : CHARLES et DANA.

Annexe P.

Copie d'une Lettre particulière de M. DE CATACAZY, *à* M. Hamilton FISH, *en date de Staten-Island, le 24 juillet/5 août 1871.*

MONSIEUR,

Je tiens à témoigner encore une fois que je sais faire, aux intérêts qui me sont confiés, le sacrifice de mes sentiments personnels.

J'aime à croire que le même principe vous guidera, malgré toutes les préventions qu'on a réussi à vous inspirer contre moi. C'est dans cette espérance, qu'avant de répondre officiellement à la note que vous avez cru devoir m'adresser le 31 juillet, je viens vous prier de m'accorder une entrevue.

Dans cette note, Monsieur, vous donnez au ministre de Russie un démenti conçu dans les termes les plus raides : — «*It is not true,*» — et vous l'accusez, par insinuation, d'avoir malicieusement abusé de ses immunités diplomatiques pour se livrer impunément à de fausses accusations, et d'être animé par des sentiments d'intérêt personnel.

Je me permets d'en appeler encore une fois, Monsieur, à votre impartiale équité.

Est-il dans l'intérêt, et de la dignité de nos Gouvernements respectifs, d'échanger des correspondances de cette nature, parce qu'il s'est produit une divergence d'opinion sur une réclamation privée? N'y a-t-il pas, enfin, bien d'autres moyens d'obtenir le déplacement d'une individualité diplomatique, contre laquelle on a conçu des répugnances insurmontables, que de lui adresser une note aussi offensante.

Pour ma part, Monsieur, tant que j'aurai l'honneur d'être ministre de l'Empereur, j'irai jusqu'au bout dans le pénible accomplissement de mon devoir, et comme je suis persuadé qu'une loyale explication peut mettre un terme à une situation trop tendue, pour ne pas aboutir à un éclat, je viens vous prier de vouloir bien m'accorder une entrevue, en tel endroit et à tel jour qui vous conviendraient.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération,

Votre très-humble serviteur,

Signé : C. Catacazy.

Annexe Q.

***Copie d'une Lettre de* M. de Catacazy *à* M. Cyrus Field, *en date de Washington, le* 10/22 *mai* 1871.**

Monsieur,

Je m'empresse de vous informer, par télégraphe, du regret que j'éprouve de ne pas pouvoir me rendre à l'aimable invitation que vous avez bien voulu m'adresser, et qui ne m'est parvenue que ce matin.

Ces regrets sont d'autant plus vifs, que j'aurais aimé témoigner, par ma présence à ce banquet, de la très-sincère sympathie que m'inspire l'œuvre de paix et de concorde entreprise par les Hauts Commissaires de Sa Majesté Britannique, ainsi que de ma haute estime personnelle pour Son Excellence M. le comte de Grey et ses collègues. Le toast que j'aurais porté à cette occasion aurait été pris des Saintes-Écritures. J'aurais dit avec l'Évangile : « Bienheureux sont les pacificateurs. »

J'espère avoir, à ma prochaine arrivée à New-York, l'honneur de faire votre connaissance, Monsieur.

Je vous prie, en attendant, d'agréer, etc.

Signé : C. Catacazy.

Paris-Imp. LEFEBVRE, Pass. du Caire, 87-89.